



**CONCOURS DE RECRUTEMENT**

**DE BIBLIOTHECAIRES**

**ET**

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ**

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne –  
Examen professionnalisé réservé  
Session 2016

Rapport du jury  
par

Françoise LEGENDRE  
Inspecteur général des bibliothèques  
*Présidente du jury*



**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE RECRUTEMENT  
DE BIBLIOTHECAIRES**

**ET**

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ**

**SESSION 2016**

**Juin 2016**



# SOMMAIRE

---

<b>1. Cadre général du concours de bibliothécaires .....</b>	<b>- 1 -</b>
<b>1.1. Le cadre réglementaire.....</b>	<b>- 1 -</b>
1.1.1. <i>Ouverture des concours et de l'examen professionnalisé réservé 2016 et nombre de postes.....</i>	<i>- 1 -</i>
1.1.2. <i>Epreuves des concours et de l'examen professionnel réservé.....</i>	<i>- 2 -</i>
▪ <i>Concours .....</i>	<i>- 2 -</i>
▪ <i>Examen professionnalisé réservé.....</i>	<i>- 3 -</i>
<b>1.2. L'organisation administrative et le calendrier .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>1.3. Principales données chiffrées .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>1.4. Les candidats .....</b>	<b>- 6 -</b>
1.4.1. <i>La répartition par sexe.....</i>	<i>- 6 -</i>
<i>La répartition par tranche d'âge .....</i>	<i>- 7 -</i>
1.4.2. <i>La répartition par diplôme.....</i>	<i>- 8 -</i>
1.4.3. <i>La répartition par profession .....</i>	<i>- 9 -</i>
1.4.4. <i>La répartition par académie .....</i>	<i>- 11 -</i>
<b>1.5. Le jury.....</b>	<b>- 12 -</b>
1.5.1. <i>Organisation du jury.....</i>	<i>- 12 -</i>
1.5.2. <i>Réunions du jury .....</i>	<i>- 13 -</i>
<b>2. Epreuves et résultats de la session 2016.....</b>	<b>- 13 -</b>
<b>2.1. Épreuves écrites d'admissibilité .....</b>	<b>- 14 -</b>
2.1.1. <i>Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité.....</i>	<i>- 14 -</i>
▪ <i>Note de synthèse.....</i>	<i>- 14 -</i>
▪ <i>Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles .....</i>	<i>- 20 -</i>
2.1.2. <i>Concours interne : épreuve écrite d'admissibilité: étude de cas .....</i>	<i>- 24 -</i>
2.1.3. <i>Examen professionnalisé réservé.....</i>	<i>- 30 -</i>
<b>2.2. Epreuves orales d'admission.....</b>	<b>- 31 -</b>
2.2.1. <i>Concours externe de bibliothécaire .....</i>	<i>- 31 -</i>
▪ <i>Entretien de motivation professionnelle .....</i>	<i>- 31 -</i>
▪ <i>Entretien de culture générale .....</i>	<i>- 33 -</i>
2.2.2. <i>Concours interne de bibliothécaire.....</i>	<i>- 35 -</i>
▪ <i>Entretien de motivation professionnelle .....</i>	<i>- 36 -</i>
▪ <i>Entretien de culture générale .....</i>	<i>- 37 -</i>

2.2.3. Examen professionnalisé réservé.....	- 38 -
<b>Conclusion et recommandations.....</b>	<b>- 39 -</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>- 41 -</b>

# 1. Cadre général du concours de bibliothécaires

## 1.1. Le cadre réglementaire

### 1.1.1. Ouverture des concours et de l'examen professionnalisé réservé 2016 et nombre de postes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi à son article 2 leurs missions :

*« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »*

Ce décret a prévu, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires. La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (*J.O.* du 2 avril 1992)<sup>1</sup>.

Un arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (*J.O.* du 18 juillet 2015)<sup>2</sup> a autorisé au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires. Il fixait le calendrier de ces concours.

Par arrêté du 19 janvier 2016 (*J.O.* du 30 janvier 2016),<sup>3</sup> ces deux concours ont été ouverts pour un total de 24 postes : 12 au concours externe État et 4 au concours externe pour la Ville de Paris, 8 au concours interne État.

Par ailleurs, en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, dite « loi Sauvadet », un accès par examen professionnalisé réservé a été institué par le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013.

Un arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015<sup>4</sup> a autorisé au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour le recrutement de bibliothécaires. Par arrêté du 19 janvier 2016

---

<sup>1</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id>

<sup>2</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/1/MENH1515645A/jo>

<sup>3</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031939399&dateTexte=&categorieLien=id>

<sup>4</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030906541&dateTexte=&categorieLien=id>

(*J.O.* du 30 janvier 2016)<sup>5</sup>, le nombre de postes fixé pour cet examen a été de 6 au titre de l'année 2016.

### ***1.1.2. Épreuves des concours et de l'examen professionnel réservé***

#### **▪ Concours**

L'arrêté du 11 juin 2010<sup>6</sup> fixant les modalités du concours externe de recrutement de bibliothécaires a fait l'objet de trois modifications : l'arrêté du 25 août 2011 a supprimé le tirage au sort des textes à commenter aux épreuves orales<sup>7</sup> ; l'arrêté du 26 avril 2012 a supprimé l'épreuve orale facultative de langue au concours externe (*J.O.* du 03/05/12)<sup>8</sup> ; l'arrêté du 6 mars 2014 publié au JO du 20 mars 2014<sup>9</sup> a porté à partir de la session 2015, aux concours externe et interne, le coefficient de l'épreuve d'entretien de motivation professionnelle de 3 à 4.

Les épreuves sont les suivantes :

#### **Concours externe :**

##### *1. Épreuves écrites d'admissibilité*

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

##### *2. Épreuves orales d'admission*

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

---

<sup>5</sup> [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/29/8/Postes\\_epr\\_bibliothecaire\\_532298.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/29/8/Postes_epr_bibliothecaire_532298.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=52480](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=52480)

<sup>7</sup> [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110908&numTexte=38&pageDebut=&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110908&numTexte=38&pageDebut=&pageFin=)

<sup>8</sup> [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120503&numTexte=59&pageDebut=&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120503&numTexte=59&pageDebut=&pageFin=)

<sup>9</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028749852&fastPos=1&fastReqId=1756399234&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>



## Concours interne :

### 1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010<sup>10</sup>, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

### 2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

#### ▪ Examen professionnalisé réservé

Un arrêté du 11 juin 2013<sup>11</sup> fixe les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps des fonctionnaires relevant du ministre

---

<sup>10</sup> Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

<sup>11</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027541880>

chargé de l'enseignement supérieur, dont le corps des bibliothécaires (chapitre II de l'arrêté, articles 7 à 12).

L'examen professionnalisé réservé comporte :

- *une épreuve écrite d'admissibilité*, constituée d'une série de cinq questions au maximum portant sur :

- Les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- Les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- Rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- Economie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- Publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication

Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée, qui n'excèdent pas une page au total. Elle peut consister en des mises en situation professionnelle (durée de l'épreuve : trois heures; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

- *une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury* visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux bibliothécaires et les compétences acquises lors de son parcours professionnel (durée totale de l'épreuve : trente minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient 3).

L'épreuve débute donc par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, notamment ses activités actuelles, les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Il indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer au mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier de RAEP, constitué par le candidat, qui ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

## **1.2. L'organisation administrative et le calendrier**

L'organisation administrative du concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) à la Direction générale des ressources humaines du MENESR, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2016 a été présidé par Madame Françoise Legendre, inspecteur général des bibliothèques, assistée d'une vice-présidente, Madame Anna Svenbro, Conservateur de bibliothèques à la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

Les registres d'inscriptions aux concours externe et interne et à l'examen professionnalisé réservé, ouverts à partir du jeudi 10 septembre 2015, et ont été clos le jeudi 15 octobre 2015.

Le calendrier a été le suivant :

Arrêté d'ouverture du concours	1 <sup>er</sup> juillet 2015
Clôture des inscriptions	15 octobre 2015
Arrêté fixant le nombre de postes	19 janvier 2016
Arrêté de nomination du jury	20 janvier 2016
Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe et interne)	4 et 5 février 2016
Epreuve écrite d'admissibilité (examen professionnalisé réservé)	3 février 2015
Épreuves orales d'admission	du 17 au 20 mai 2016
Délibération finale du jury	20 mai 2016
Publication des résultats sur le site Publnet (MENESR)	20 mai 2016

**Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2016 du concours de bibliothécaires**

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 24 centres en métropole (Paris et Lyon) et dans 7 centres outre-mer, au total 31 centres, correspondant au cadre académique.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

### 1.3. Principales données chiffrées

À la date de clôture des inscriptions, 2 131 candidats se sont inscrits à l'externe, 580 à l'interne. La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

	Concours externe	Concours interne	Examen réservé
Postes ouverts	16	8	6
Candidats inscrits	2 131	580	5
Candidats présents			
Première épreuve	874	339	2
Deuxième épreuve	826		
Candidats admissibles	61	35	1
Candidats admis sur les listes principales	16	8	0
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	16	6	0

**Tableau 2 : Données chiffrées sur l'organisation du concours de bibliothécaires (session 2016)**

Depuis 2011, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>
2011	4 884	1 004
2012	2 606	721
2013	2 958	736
2014	2 545	602
2015	2 584	561
2016	2 131	580

**Tableau 3 : Evolution des inscriptions au concours depuis 2011**

Pour le concours externe, le nombre de candidats est en baisse (-17,5%) par rapport à 2015 et 2014 (-16,2%).

On constate en revanche une légère hausse au concours interne (+3,3%).

L'absentéisme lors des épreuves écrites reste élevé : 61,2% à l'externe, 41,5% à l'interne. Le concours de bibliothécaires reste cependant attractif, et de ce fait les taux de réussite sont parmi les plus faibles.

	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>
Admissibles/nombre de présents :		
- aux deux épreuves écrites	7,38%	
- à l'épreuve écrite		10,32%
Admis/nombre de présents aux épreuves écrites	1,93%	2,35%

**Tableau 4 : Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2016)**

## **1.4. Les candidats**

### ***1.4.1. La répartition par sexe***

Les femmes constituent la majorité des candidats : 69,8% au concours externe et 73,1% au concours interne. Au total (concours externe et interne), les femmes représentent 71,8% des admis.

16 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire pour le concours externe dont 12 femmes (75%), 6 pour le concours interne, dont 3 femmes (50%).

	Concours externe				Concours interne				Examen réservé			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	1 488	584	43	11	424	246	27	6	4	1	1	0
% femmes	69,82%	70,70%	70,49%	68,75%	73,10%	72,56%	77,14%	75%	80%	50%	100,00%	
Hommes	643	290	18	5	156	93	8	2	1	1	0	0
% hommes	30,17%	35,10%	29,50%	31,25%	26,89%	27,43%	22,85%	25%	20%	50%	0,00%	
Total	2 131	826	61	16	580	339	35	8	5	2	1	0

**Tableau 5 : Répartition par sexes**

### *La répartition par tranche d'âge*

Au concours externe, la tranche d'âge de 20 à 30 ans (nés à partir de 1986) concentrent 52,13% des inscrits, 60,18% des présents, 61,53% des admissibles et 68,75% des admis. La tranche d'âge de 31 à 40 ans (nés entre 1976 et 1985) réunit 31,72% des inscrits, 26,20% des présents, 27,86% des admissibles et 31,25% des admis.

Au concours interne, la tranches d'âge des 31 à 40 ans (nés entre 1976 et 1985) compte 38,27% des inscrits, 39,82% des présents, 51,42% des admissibles et 50% des admis, celle des 41 à 50 ans (nés entre 1966 et 1975) représente 42,58 % des inscrits, 42,47% des présents, 40% des admissibles et 37,5% des admis. Un candidat admis a moins de 30 ans.

Année de naissance	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				EXAMEN RESERVE			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
1950	1	0	0	0								
1951	0	0	0	0								
1952	0	0	0	0								
1953	0	0	0	0	1	1	0	0				
1954	0	0	0	0	1	0	0	0				
1955	2	0	0	0	2	1	0	0				
1956	0	0	0	0								
1957	1	1	0	0	4	4	0	0				
1958	2	1	0	0	2	1	0	0				
1959	5	3	0	0	6	5	0	0				
1960	6	1	0	0	5	3	0	0				
1961	8	3	0	0	6	3	1	0				
1962	9	3	0	0	15	10	0	0	1	1	0	
1963	12	6	0	0	10	6	0	0				
1964	11	2	0	0	11	5	0	0				
1965	10	6	0	0	16	5	0	0				

1966	15	5	0	0	15	9	0	0				
1967	18	10	0	0	18	11	1	1	1	0	0	
1968	21	6	1	0	16	13	0	0	1	0	0	
1969	15	2	0	0	32	18	2	1				
1970	28	8	1	0	21	8	0	0				
1971	30	16	1	0	40	21	4	1				
1972	40	16	0	0	26	18	3	0	1	1	1	
1973	35	11	0	0	26	13	2	0				
1974	33	9	0	0	22	16	1	0				
1975	42	10	1	0	31	17	1	0				
1976	52	14	3	2	25	13	2	0				
1977	52	17	2	0	27	18	1	0				
1978	50	24	1	0	20	16	3	0				
1979	61	25	2	1	26	15	1	0				
1980	65	21	1	1	34	21	4	1				
1981	64	17	0	0	16	8	2	1				
1982	84	27	0	0	19	12	2	0				
1983	86	27	2	1	22	14	2	1	1	0	0	
1984	62	19	3	0	17	12	0	0				
1985	100	38	3	0	16	6	1	1				
1986	117	39	3	1	10	6	1	0				
1987	134	46	6	1	8	6	1	1				
1988	124	52	2	2	6	2	0	0				
1989	179	91	9	4	4	1	0	0				
1990	170	85	5	0	1	1	0	0				
1991	148	78	8	2	1	0	0	0				
1992	119	73	4	1	2	0	0	0				
1993	66	36	2	0								
1994	51	25	1	0								
1995	3	1	0	0								
<b>TOTAUX</b>	<b>2131</b>	<b>874</b>	<b>61</b>	<b>16</b>	<b>576</b>	<b>337</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Tableau 6 : Répartition par tranches d'âge

#### 1.4.2. La répartition par diplôme

Pour le concours externe, le pourcentage d'inscrits du niveau maîtrise et master est de loin le plus élevé (71,18% des inscrits), suivi du niveau licence (30,45% des inscrits). Les taux étaient respectivement de 52% et de 32% en 2015. Le meilleur taux de réussite est au niveau master et maîtrise (83,33%), le niveau licence obtenant 6,25% d'admis. Ces taux étaient en 2015 respectivement de 70% et de 17,6% en 2015.

Pour le concours interne, les taux de réussite sont équivalents pour le niveau licence et le niveau Maîtrise – Master : 37,5%. Le niveau licence était nettement majoritaire en 2015 (62,5%).

Titre	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
DISP. DE TITRE: PARENT DE 3 ENFANTS	47	12	0	0				
QUALIFICATION EQUIVALENTE	31	3	0	0				
DOCTORAT	76	41	0	0	11	5	0	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	24	4	0	0	4	3	0	0
MAITRISE	286	112	8	3	132	77	8	0
MASTER	868	382	37	12	70	40	9	3
LICENCE	649	270	11	1	178	101	10	3
DEA DESS	94	35	4	0	46	26	2	0
DIPLOME CLASSE NIVEAU II	56	15	1	0	36	22	4	1
AUTRES DIPLOMES	0	0	0		103	65	2	1
	<b>2131</b>	<b>874</b>	<b>61</b>	<b>16</b>	<b>580</b>	<b>339</b>	<b>35</b>	<b>8</b>

Tableau 7 : Répartition par diplômes

### 1.4.3. La répartition par profession

Pour le concours externe, la catégorie la plus importante parmi les inscrits est celle des sans-emplois (54,48%), ainsi que parmi les lauréats (5 admis, 31,26%). Parmi les lauréats, suivent la catégorie des assistants de bibliothèques et celle des fonctionnaires stagiaires de la fonction publique (2 admis dans chaque catégorie), puis celles des enseignants titulaires, des personnels I.A.T.O.S.S., de la Fonction publique hospitalière, des bibliothécaires adjoints spécialisés, des professions libérales (1 admis dans chaque catégorie).

Pour le concours interne, les bibliothécaires assistants spécialisés (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés ou assistants de conservation) représentent 54,13% des inscrits, 67,84% des présents, 77,14% des admissibles et 87,5% des admis (7 lauréats), le 8<sup>ème</sup> étant personnel I.A.T.O.S.S.

Profession	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				EXAMEN RESERVE			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	84	31	3	1	40	16	2	0				
PERSONNEL IATOSS	20	9	1	1	19	10	2	1				
AGENT NON TITULAIRE DU MEN	35	13	1	1	15	7	0	0				
ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUES	17	12	4	2	36	25	3	3				
ASSISTANT DE CONSERVATION	8	4	2	0	16	7	0	0				
BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE	23	18	2	1	262	198	24	4				
BIBLIOTHECAIRE	10	6	0	0	2	1	0	0				
ELEVE ECOLE DES CHARTES	1	1	0	0	0	0	0	0				
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	18	10	0	0	50	29	0	0				
AGENT ADMI.MEMBRE UE(HORS FRA)	0	0	0	0	1	0	0	0				
PROFESSIONS LIBERALES	44	14	2	1	0	0	0	0				
CADRES DU SECTEUR PRIVE	28	7	0	0	0	0	0	0				
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	222	67	3	0	0	0	0	0				
SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	28	7	0	0	0	0	0	0				
SANS EMPLOI	1161	502	27	5	0	0	0	0				
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE MEN	10	4	1	0	7	3	0	0				
AGENT NON TITULAIRE FPE	101	55	2	0	32	15	1	0				
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE FPE	14	6	2	2	3	2	0	0				
MILITAIRE	2	0	0	0	0	0	0	0				
AGENT NON TITULAIRE FPT	27	7	3	1	3	1	0	0				
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE FPT	2	2	0	0	0	0	0	0				
PERS FPE	46	13	0	0	34	13	1	0				
PERS FPT	21	7	0	0	12	6	1	0				
PERS FPH	3	3	1	1	1	0	0	0				



<b>PROFESSEUR ECOLES</b>	41	16	1	0	15	2	1	0				
<b>ASSISTANT D'EDUCATION</b>	118	37	2	0	20	1	0	0				
<b>CONTRACTUEL ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE MEN</b>	25	11	1	0	6	2	0	0				
<b>CONTRACTUEL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	22	12	3	0	6	1	0	0				
<b>CONTRACTUEL ETABLISSEMENT PUBLIC MESR</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0
<b>CONTRACT.BIBL. AUTRE ADMINISTRATION</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0
<b>TOTAUX</b>	<b>2131</b>	<b>874</b>	<b>61</b>	<b>16</b>	<b>580</b>	<b>339</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Tableau 8 : Répartition par profession**

FPE : Fonction publique d'Etat ; FPT : Fonction publique territoriale ; FPH : Fonction publique hospitalière

#### ***1.4.4. La répartition par académie***

Les lauréats du concours externe proviennent de 7 centres d'examen : Paris-Créteil-Versailles (9 admis), Lyon (2 admis), Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, Orléans-Tours. (1 admis chacun).

Au concours interne, les admis proviennent de 4 centres d'examen : Paris-Créteil-Versailles (5 admis), Lille, Rennes, Limoges (1 admis chacun).

Académie	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				EXAMEN RESERVE		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles
D' AIX-MARSEILLE	103	37	4	1	24	12	2	0	0	0	0
DE BESANCON	31	18	1	0	11	9	0	0	0	0	0
DE BORDEAUX	93	41	2	1	9	6	0	0	1	0	0
DE CAEN	41	19	2	0	12	4	0	0	0	0	0
DE CLERMONT-FERRAND	40	18	0	0	9	5	0	0	0	0	0
DE DIJON	43	19	0	0	12	9	1	0	0	0	0
DE GRENOBLE	69	29	1	1	12	8	3	0	0	0	0
DE LILLE	124	40	2	0	26	13	1	1	1	1	0
DE LYON	151	69	8	2	38	14	1	0	0	0	0
DE MONTPELLIER	76	22	2	0	25	10	0	0	0	0	0

DE NANCY-METZ	71	30	1	0	6	3	0	0	0	0	0
DE POITIERS	28	6	0	0	7	5	2	0	0	0	0
DE RENNES	71	34	2	0	11	8	2	1	0	0	0
DE STRASBOURG	84	38	2	1	34	24	3	0	0	0	0
DE TOULOUSE	104	32	2	0	12	7	0	0	0	0	0
DE NANTES	70	25	1	0	7	4	0	0	0	0	0
D'ORLEANS-TOURS	68	21	1	1	19	11	0	0	0	0	0
DE REIMS	33	21	2	0	7	4	0	0	0	0	0
D'AMIENS	40	17	0	0	14	8	1	0	0	0	0
DE ROUEN	42	19	1	0	7	4	1	0	0	0	0
DE LIMOGES	22	9	0	0	8	6	1	1	0	0	0
DE NICE	41	15	1	0	4	1	0	0	0	0	0
DE CORSE	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DE LA REUNION	80	20	0	0	11	3	1	0	0	0	0
DE LA MARTINIQUE	16	4	0	0	5	2	0	0	0	0	0
DE LA GUADELOUPE	22	1	0	0	8	1	0	0	1	1	1
DE LA GUYANE	6	4	0	0	4	2	0	0	0	0	0
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	3	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DE MAYOTTE	10	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	532	261	26	9	235	156	16	5	2	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2131</b>	<b>874</b>	<b>61</b>	<b>16</b>	<b>580</b>	<b>339</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Tableau 9 : Répartition par académies

## 1.5. Le jury

### 1.5.1. Organisation du jury

Les membres du jury, au nombre de 60 (35 femmes, 58% / 25 hommes, 42%) ont été nommés par l'arrêté du 20 janvier 2016. Il comprenait 39 conservateurs généraux et conservateurs de bibliothèques, 19 bibliothécaires, 1 ingénieur d'études, 1 inspecteur général des bibliothèques. 26 correcteurs venaient de la province, 34 de Paris ou de l'Île de France. Parmi ces 60 membres, 18 ont siégé aux épreuves orales d'admission, soit 6 commissions de 3 personnes.

La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- Mme Anna Svenbro, vice-présidente du jury, conservateur à la Bibliothèque interuniversitaire de Santé, pour l'épreuve écrite d'étude de cas du concours interne.
- Mme Annie Malecki, conservateur général au SCD de l'université Paris XIII, pour l'épreuve écrite de note de synthèse au concours externe,
- M. Arnauld Sillet, conservateur à la Bibliothèque interuniversitaire Santé, pour l'épreuve écrite de composition du concours externe.

La préparation des épreuves orales a été assurée par Mmes Françoise Legendre, Anna Svenbro, Sylvie Chevillotte, Annie Malecki et M. Arnauld Sillet.

### ***1.5.2. Réunions du jury***

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Des réunions ont été organisées :

- Le 3 septembre 2016 : réunion d'un jury restreint pour l'élaboration des sujets ;
- le 26 février 2016 à Paris : présentation du concours, organisation de la correction de l'écrit, établissement des barèmes de correction ; présentation des modalités techniques d'utilisation du logiciel de correction en ligne.
- le 1 avril 2016 à Paris : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité, préparation des épreuves orales ;
- le 29 avril 2016, à Paris : remise des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
- du 17 au 20 mai 2016 à Paris : organisation pratique des épreuves orales d'admission, délibération et bilan de la session.

## **2. Epreuves et résultats de la session 2016**

Les seuils retenus pour l'admissibilité, l'admission et l'inscription en liste complémentaire ont évolué comme suit :

Au concours externe, la barre d'admissibilité a été fixée à 14, supérieure de 0,3 point à celle de 2015 (13,70), la barre d'admission (14,42) est inférieure de 0,16 points à celle de 2015. La barre d'inscription en liste complémentaire (13,17) est inférieure à celle de 2015 de 0,62 points.

Au concours interne, la barre d'admissibilité a été fixée à 14, soit 0,2 point en dessous de celle de 2015, la barre d'admission à 13,73, supérieure de 1,28 points à celle de 2015 (12,45), la barre d'inscription en liste complémentaire étant à 12,14, supérieure de 1,19 point à celle de 2015 (10,95).

A l'examen professionnalisé réservé, la barre d'admissibilité était à 10. Sur 2 candidats, 1 a eu une note éliminatoire et 1 a été admissible. Son dossier s'est avéré non recevable.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Barre d'admissibilité</b>	13,90	13,60	14,30	13,90	13,70	14
<b>Nombre d'admissibles</b>	64	39	34	39	46	61
<b>Barre d'admission</b>	15,00	14,36	13,91	13,45	14,58	14,42
<b>Barre d'inscription en liste complémentaire</b>	12,95	13,64	13,64	12,93	13,79	13,17

**Tableau 10 : Concours externe – Evolution des barres d'admissibilité et d'admission**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Barre d'admissibilité</b>	12,50	14,25	15,00	15,00	14,20	14
<b>Nombre d'admissibles</b>	35	24	27	23	22	35
<b>Barre d'admission</b>	12,40	13,90	13,90	13,70	12,45	13,73
<b>Barre d'inscription en liste complémentaire</b>	10,95	12,35	13,10	11,80	10,95	12,14

**Tableau 11 : Concours interne - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission**

## **2.1. Épreuves écrites d'admissibilité<sup>12</sup>**

### **Remarques générales à l'ensemble des épreuves écrites**

Dans tous les groupes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe.

En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre 7 points sur 20.

#### **2.1.1. Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité**

- **Note de synthèse**

Durée : 4h ; coefficient : 3 ; 4 pages maximum.

---

<sup>12</sup> Voir en annexe les sujets.

Sur 2 131 candidats inscrits, 874 ont présenté cette épreuve, soit 41% des inscrits, proportion supérieure à celle de l'année dernière (36,76%). 6 ont remis une copie blanche, 80 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5). La moyenne générale était de 9,17, légèrement supérieure à celle de la session 2014 (9). La note maximale était de 19.

### ***Sujet du dossier : Le principe de précaution***

*Le dossier proposé pour cette note de synthèse était composé de 9 textes représentant 22 pages.*

*Il comportait des articles issus de la presse généraliste (Libération, Les Echos, Le Monde, Le Figaro, Le Huffington Post), d'un extrait d'ouvrage, d'une proposition de loi constitutionnelle et d'un rapport au Premier ministre.*

*Ces textes de différentes natures, polémiques journalistiques, réflexion philosophique, textes législatifs, étaient de longueur variée (de 1 à 4 pages).*

*Le dossier proposait des approches diverses autour du principe de précaution qui génère aujourd'hui de multiples interrogations dans un grand nombre de champs, du quotidien à la recherche scientifique.*

*Le principe de précaution a été inscrit dans la Constitution française en 2005 même s'il était précédemment reconnu par la législation depuis la loi Barnier de 1995. L'article 5 de la Charte de l'environnement fixe 3 critères cumulatifs permettant de le mettre en œuvre : l'existence d'un risque de dommage pour l'environnement, l'incertitude des connaissances scientifiques sur la réalité du risque et le caractère potentiellement grave et irréversible des atteintes qui en résulteraient pour l'environnement (texte 1).*

*La notion de principe de précaution a été pensée depuis les années 1970 par le philosophe allemand Hans Jonas (textes 3 et 5). Son ouvrage « Le principe de responsabilité » paru en 1979 a incité les philosophes mais surtout les juristes à prendre en compte les droits de l'humanité et ceux de l'humanité à venir alors même que ce qui n'existe pas ne peut avoir aucun droit. Les notions de crime international, de patrimoine commun de l'humanité et de crime contre l'humanité mettent en évidence l'existence d'obligations internationales à l'égard de l'humanité et non pas seulement des individus.*

*Or, le Sénat a voté une proposition de loi constitutionnelle visant à faire du principe de précaution un principe d'innovation responsable (texte 4 et 6) afin que le principe de précaution ne soit pas perçu comme un frein aux activités de recherche et de développement économique. Une autre proposition de loi vise même à retirer le principe de précaution de la Constitution. Les détracteurs du principe de précaution mettent en avant l'interprétation maximaliste du texte et la suppression du texte des références au coût économique acceptable lié aux mesures de prévention (texte 7).*

*Toujours suivant ses détracteurs, le principe de précaution est un frein à l'innovation biomédicale (texte 9). Des exemples de greffes d'organe (nez, jambe) sont rapportés depuis l'Antiquité et le Moyen Âge et ont été facilités au 19<sup>ème</sup> siècle par la transfusion sanguine. Ces expériences seraient-elles aujourd'hui acceptées par les comités d'éthique ? La recherche appliquée apparaît comme victime du principe de précaution qui empêche les innovations majeures en France en pénalisant les patients et le secteur économique.*

*Cependant, le principe de précaution, contrairement à l'avis de ces détracteurs, est un principe d'action qui impose à l'Etat de renforcer la recherche scientifique et de multiplier les expertises (textes 1 et 4). Il lui impose également de décider et d'adapter ses décisions en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques alors même que le risque est*

*hypothétique (texte 8). Ce risque hypothétique permet d'établir une distinction entre les principes de précaution et de prévention.*

*L'application du principe de précaution implique également une plus grande transparence vis-à-vis du public (texte 2) et un partage entre la responsabilité publique et la responsabilité privée. C'est ainsi l'idée d'une démocratie sanitaire qui émerge. Les choix en matière de santé sont avant tout politiques et sociaux. Si la précaution implique que la décision soit révisable, cette révisabilité doit être expliquée et le public associé à la révision des choix, même s'il ne peut se substituer aux experts, aux décideurs et aux politiques. Ce rôle accru des citoyens implique le développement d'une culture des risques alors même qu'aucun programme spécifique sur les questions de risque n'est bâti tant dans l'éducation que dans la recherche.*

**Thèmes du dossier :**

Thèmes majeurs :

- *Un débat autour du principe de précaution, considéré par ses détracteurs comme un frein aux activités de recherche et de développement économique.*
- *Le principe de précaution peut au contraire être considéré comme un principe d'action.*

Thèmes secondaires :

- *L'histoire du principe de précaution*
- *Les droits de l'humanité*
- *La notion de patrimoine commun de l'humanité*
- *Le principe d'innovation responsable*
- *Précaution et prévention*
- *Le risque hypothétique*
- *La responsabilité publique et la responsabilité privée*
- *Le développement d'une culture des risques*

**Problématiques du dossier**

*On peut proposer par exemple :*

- *Le principe de précaution est-il un frein au progrès scientifique et au développement économique ?*
- *Quelles réponses l'Etat et les citoyens peuvent-ils mettre en œuvre face aux exigences du principe de précaution ?*

**Propositions de plan, à titre d'exemple :**

**Plan 1**

*A – Qu'est-ce que le principe de précaution ?*

- *Définition*
- *Historique*

*B - A-t-on besoin du principe de précaution ?*

- *un risque hypothétique*
- *Un frein à la recherche médicale et au développement économique*

*C – L'accomplissement du principe de précaution : la mise en place d'une démocratie sanitaire*

- *Une transparence nécessaire*
- *Le rôle de l'Etat et des citoyens*

### **Plan 2**

*A - Le principe de précaution : un droit de l'humanité ?*

- *Du principe de responsabilité au principe de précaution*
- *Le principe de précaution comme droit de l'humanité : un statut pertinent ?*

*B - Un principe d'action qui trouve tout son sens dans son application*

- *Le renforcement de la recherche scientifique*
- *Une démocratie sanitaire*

\*\*\*\*\*

### **Observations**

#### **- La méthodologie**

L'épreuve de note de synthèse semble bien identifiée par les candidats qui n'ont pas commis l'erreur de rédiger une dissertation ou un commentaire de texte sur le sujet proposé. Mais, si elle est identifiée, l'épreuve n'est cependant pas maîtrisée, ce qui explique la quantité de notes éliminatoires et inférieures à la moyenne.

On peut faire les remarques suivantes, qui rejoignent largement celles exprimées les années précédentes :

-La gestion du temps constitue l'une des difficultés de l'épreuve. Beaucoup de devoirs sont courts et certains ne sont visiblement pas terminés. La dégradation de l'écriture, l'absence de rédaction soignée au profit de style télégraphique, l'absence de conclusion constituent autant de signes qui montrent que les candidats n'ont pas bien su gérer leur temps de rédaction. La note de synthèse nécessite une lecture rapide des documents du dossier, préalablement à leur analyse et à la rédaction.

Cette mauvaise gestion du temps induit également des copies déséquilibrées qui présentent des premières parties très longues au détriment des deuxième ou troisième parties.

On note aussi que les copies trop courtes vont souvent de pair avec une relative superficialité.

Quelques copies, assez rares, dépassent nettement la longueur autorisée pour la note de synthèse.

On constate aussi fréquemment un problème de structuration de la note, qui constitue l'autre difficulté de l'épreuve : cet aspect de l'exercice n'est pas maîtrisé par tous les candidats.

Une introduction et une conclusion bien rédigées, une annonce explicite du plan sont les éléments structurels indispensables de toute copie réussie. Il est également nécessaire que le déroulé de la copie corresponde effectivement au plan annoncé en introduction.

Or, dans de nombreuses copies, l'introduction n'introduit pas le sujet et ne pose pas sa problématique. Il n'y a souvent aucun questionnement permettant d'ouvrir le sujet.

Le plan n'est pas toujours présent, ce qui complique le déroulement logique de l'argumentation aussi bien pour le candidat que pour le correcteur. S'il est présent, il s'assimile fréquemment à une coquille vide. Beaucoup de copies sont en effet très mal structurées et se présentent comme des juxtapositions d'idées, des catalogues de citations sans hiérarchisation du propos ni construction logique. La méthode utilisée relève dans ce cas davantage du collage. Très peu de copies proposent des articulations ou des transitions entre les différentes parties.

Les copies sont fréquemment restées centrées sur la définition du principe de précaution sans toujours parvenir à aller au-delà.

Le régime des citations d'éléments des textes du dossier est très variable. Il y en a souvent trop ou trop peu. On perçoit que les candidats ont une difficulté pour poser la distance qu'il est nécessaire de conserver avec les textes. Les citations sont parfois reproduites sans guillemets, ou accompagnées de la mention complète du nom de l'auteur et du titre du document, ce qui n'est pas utile et qui ralentit la lecture des copies.

Les candidats hésitent dans la rédaction des mentions d'auteurs (nom, prénom ou l'inverse) et mêlent parfois les deux systèmes.

De façon générale, la définition du principe de précaution a donné lieu à de longues citations, plus de 10 lignes parfois.

La conclusion est souvent négligée ou manquante, ce qui rejoint le commentaire précédent sur la gestion du temps mais signale aussi que beaucoup de candidats ne savent pas terminer leur copie.

Les meilleurs devoirs sont bien construits, offrent une structuration claire, des parties bien articulées entre elle, des transitions et une fluidité d'écriture. Elles utilisent généralement les quatre pages afin de donner relief et épaisseur aux idées principales sans laisser de côté documents ou thèmes secondaires.

#### - **Le sujet**

Le dossier ne comprenait pas de difficulté particulière de compréhension.

Ceux des candidats qui font un plan l'ont fait en 2 ou 3 parties. On retrouve fréquemment la définition du principe de précaution et son histoire, les arguments en faveur de son abandon, et les solutions pour l'améliorer ; on note un effort louable de prise en compte de tous les documents.



Les documents étaient de nature très variée et présentaient des points de vue contrastés voire contradictoires. Beaucoup de candidats ont nettement privilégié un point de vue aux dépens d'un autre et ont buté sur l'appréciation de l'importance des textes et de leur provenance.

Beaucoup n'ont pas lu les documents polémiques avec suffisamment de distance et ont repris les arguments avancés sans prendre le moindre recul.

Certaines copies comportent des jugements déplacés et simplistes, notamment à l'encontre du monde politique ou de celui de l'entreprise, ainsi que des jugements de valeur ou prises de position personnelles qui doivent être bannies d'une note de synthèse.

Quelques copies s'avèrent trop conceptuelles ou trop théoriques : elles auraient gagné à proposer quelques exemples pour illustrer leur propos. D'autres se cantonnent à illustrer leur développement par des exemples choisis au sein d'une seule thématique, ce qui leur confère un caractère trop réducteur.

L'exercice n'est pleinement réussi que lorsque les différents angles d'approche sont pris en compte (thèmes principaux et secondaires du dossier).

#### - **Orthographe, syntaxe et présentation**

Trop de candidats font des fautes d'orthographe et de grammaire. Certains d'entre eux ne semblent pas connaître l'existence des accents. Les abréviations nombreuses sont à éviter : ainsi, l'expression « principe de précaution » est devenue dans quelques copies le PP...

Le style est souvent pauvre, à la limite du registre de la langue parlée. Les candidats ont de plus en plus recours au style télégraphique de type SMS. Certaines copies à l'inverse abusent d'un style ampoulé, voire lyrique.

Ces éléments posent problème et ne peuvent être acceptés dans le cadre d'une épreuve de concours de catégorie A.

De nombreuses copies sont par ailleurs lourdement raturées, certaines écritures sont difficiles à lire voire illisibles : ces éléments sont évidemment préjudiciables aux candidats.

Les bonnes copies évitent ces écueils : elles ne posent pas de difficulté de déchiffrement, offrent un style maîtrisé et soigné, dépourvu d'envolées ou fioritures déplacées, et respectent orthographe et syntaxe comme il se doit dans un concours de ce niveau..

De façon générale, les meilleures copies offrent à la fois – comme les années précédentes - un texte clair, concis, bien rédigé et bien structuré, dont le plan équilibré est servi par des transitions, une introduction et une conclusion, autour d'une problématique développée nourrie par l'ensemble des idées exposées dans le dossier.

▪ **Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles**

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (826) est inférieur de 48 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représente 38,76% des inscrits. 9 candidats ont remis une copie blanche. Un candidat a été pris en fraude durant l'épreuve et exclu du concours.

147 copies ont reçu une note éliminatoire (140 en 2015), soit 17,79% des copies. La moyenne générale était de 8,36, très légèrement supérieure à celle de 2015 (8,06) et supérieure à celle de 2014 (7,37). La note maximale a été 19, la note minimale, 0,5.

25% des copies ont une note supérieure ou égale à 11/20 : un nombre important de candidats a donc réussi à obtenir une note honorable à cette épreuve parmi lesquels 63 ont obtenus une note supérieure ou égale à 15/20

**Sujet : L'éducation artistique et culturelle.**

***Proposition d'un exemple de plan et de quelques éléments susceptibles de nourrir la composition :***

- ***Introduction et annonce du plan***
- **Partie 1 : Historique**
  - *Une construction lente des structures administratives*
  - *Développement des politiques culturelles à partir de 1959 avec la présence d'André Malraux au ministère des Affaires culturelles autour :*
    - *du soutien aux grands établissements nationaux : musée du Louvre, centre Georges Pompidou, Bibliothèque nationale de France, Parc de la Villette ;*
    - *de la création d'équipements artistiques et culturels labellisés : centres dramatiques nationaux (dès les années 1940), maisons de la culture (années 1960).*
  - *Essor avec le processus de décentralisation dès la fin des années 1970, d'abord à partir des villes puis autour des pouvoirs locaux : Villes, Départements, Régions et intercommunalités (scènes nationales, politiques de contractualisation Etat-collectivités locales, création des Directions régionales des Affaires culturelles (1977), création des Fonds régionaux pour l'acquisition des musées et Fonds régionaux d'art contemporain sous le ministère de Jack Lang en 1982, lois Defferre (1982 et 1983) : transfert des Bibliothèques centrales de Prêt et des archives aux Départements, création des Fonds régionaux pour l'acquisition des bibliothèques dans les années 1990.*
    - *accompagnée de la montée en charge de politiques variées*
  - *De nombreux plans démontrent une volonté politique : plan Lang de 1983 suivi des plans 1988, 1993, 1997, 2000, 2005, 2013.*

*Développement des partenariats interministériels impliquant l'éducation nationale, la jeunesse et les sports, les affaires sociales et la santé, l'agriculture, les affaires étrangères (plan Lang-Tasca avec les classes à projets artistiques et culturels, circulaire commune de 2013 entre l'éducation nationale et la culture).*

*Principe de partage entre l'Etat (régulation, normalisation, labellisation, financement partiel) et les collectivités territoriales (musique, danse et art dramatique essentiellement aux mains des villes).*

- *Mais des limites :*

- *émiettement important, empilement des dispositifs, partenariats complexes ;*
- *loi sur la décentralisation de 2004 timide sur les compétences culturelles des collectivités territoriales ; financements limités : moins de 1% du budget du ministère de la culture consacré à l'éducation artistique et culturelle ;*
- *érosion de l'impact avec l'augmentation de l'âge des publics ;*

- *qui n'empêchent pas de nombreuses réalisations.*

- **Partie 2 : les trois « piliers » de l'EAC**

○ *L'approche pédagogique*

*L'approche pédagogique s'articule autour d'enseignements obligatoires dès l'école et d'options offertes aux élèves de lycée. Certaines de ces options peuvent être évaluées au baccalauréat.*

- *L'enseignement de la musique, obligatoire à l'école et au collège.*

- *Trois objectifs pédagogiques: percevoir le sonore et la musique, interpréter et créer la musique, donner aux élèves une culture musicale.*
- *Dès l'école élémentaire, certains établissements proposent des classes à horaires aménagés.*

- *Les arts plastiques et visuels, également enseignements obligatoires à l'école et au collège.*

- *Des dispositifs complémentaires : ateliers, classes à projet artistique et culturel, classes à aménagements d'horaires.*
- *Les FRAC, les Centres d'art contemporain, les Artothèques et les Écoles d'art, partenaires naturels de l'enseignant.*
- *Des Centres de formation de plasticiens intervenants ouverts en 2000 en lien avec des écoles d'art. Certaines Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation proposent des masters spécialisés.*

- *L'art cinématographique peut faire l'objet d'enseignements dans les lycées, appuyés sur des programmes évalués au baccalauréat.*

- *Des formes plus légères de sensibilisation de type ateliers ou classes culturelles au collège et à l'école primaire.*

- *Le cinéma est également support de travail, par exemple en histoire ou comme œuvres à part entières en lettres.*

- *L'approche sensible*

- *Les publics de moins de 15 ans : 9 millions d'entrées dans les musées français dont 4 millions de visites dans un cadre scolaire en 2012, plus de 450 musées disposent d'un service d'accueil spécialisé dans l'accueil des jeunes.*

- *Momum, le centre des monuments nationaux, regroupe 50 monuments dotés d'un service dédié aux jeunes public.*

- *La Fédération des salons et fêtes du livre jeunesse recense 26 événements annuels avec des ateliers, des rencontres, des débats professionnels et des lectures.*

- *Les bibliothèques participent sur tout le territoire national à cette approche : heures du conte, conférences, rencontres avec des auteurs, organisation de spectacles vivants, projections, opérations « Lire à la plage »...*

- *166 Villes et pays d'art et d'histoire avec accompagnement de jeunes publics en privilégiant notamment une approche sensorielle de l'architecture du patrimoine et du cadre de vie.*

- *L'approche participative*

- *Le théâtre :*

- *développe le goût et le plaisir de la lecture par le jeu et l'interprétation des textes,*

- *favorise la rencontre avec des professionnels et contribue à la formation d'une culture générale et humaniste.*

- *Les écoles de théâtre et les conservatoires d'art dramatique : lieux privilégiés pour accompagner les jeunes vers une pratique artistique amateur et autonome.*

- *Les conservatoires de musique et de danse offrent aux jeunes l'opportunité de développer leur sensibilité à l'interprétation et à la création tout en recherchant un équilibre entre exigence et plaisir partagé.*

## **Conclusion**

*Si les publics de l'éducation artistique et culturelle sont les jeunes, les actions engagées s'étendent bien au-delà de la sphère de la jeunesse (familles, enseignants, éducateurs, médiateurs...) et impliquent les structures de l'enseignement, les établissements culturels et les artistes.*

*Les acteurs et les partenaires sont multiples mais parmi eux, trois sont particulièrement structurants : le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Culture et de la Communication et les collectivités territoriales.*

*Trois défis sont à relever pour améliorer l'éducation artistique et culturelle : simplifier le paysage institutionnel, renforcer les financements et intensifier les actions auprès des adolescents qui tendent à échapper aux différents dispositifs.*

\*\*\*

## **Compréhension du sujet**

Le sujet a été diversement apprécié. Quelques candidats ont fait le choix de répondre à un autre sujet, en annonçant par exemple clairement qu'il convenait de définir le métier de bibliothécaire... D'autres candidats ont bien perçu qu'ils n'avaient pas compris ou étaient passé à côté du sujet, en se demandant, par exemple, ce qu'ils pouvaient écrire en conclusion au sujet de l'éducation artistique et culturelle « après ces longues digressions »...

Plus généralement, les copies faibles et moyennes ne traitent que superficiellement du sujet, faute de connaître l'éducation artistique et culturelle et ses différents mécanismes. Pourtant, les candidats qui ne connaissaient pas cette politique pouvaient l'approcher en analysant ce qu'ils avaient pu observer en milieu scolaire, en bibliothèques, musées, salles de théâtre ou de concert et dans leur environnement culturel immédiat.

Par ailleurs, la consultation attentive par les candidats des sites des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Education nationale, la lecture régulière de la presse, même généraliste, auraient dû fournir aussi des éléments susceptibles de bien nourrir un devoir sur le sujet.

Si l'aspect scolaire a été assez bien vu, les actions dans le domaine culturel ont en général été survolées. Les collectivités territoriales ont généralement été les grandes oubliées.

Enfin, certains candidats ont limité le traitement du sujet aux seules bibliothèques. Cette approche, trop parcellaire, a bien entendu été sanctionnée par le jury, surtout quand l'exposé manifestait une vision très surannée des bibliothèques, trahissant une méconnaissance de la réalité et des actions qui y sont menées.

## **Sur la forme**

Le jury n'a pas hésité à sanctionner les copies sales, les fautes d'orthographe et de syntaxe qui ne peuvent être acceptées dans un devoir de concours de catégorie A.

Certains candidats ont rendu des copies pratiquement illisibles, soit pour avoir écrit avec une encre très pâle, soit pour avoir écrit en caractères minuscules : le correcteur ne peut noter que ce qu'il arrive à lire.

Certaines copies n'ont pas su trouver le ton juste pour l'exposé. Les approches polémiques ou péremptoires ne sont pas adaptées à ce type d'exercice.

## **Sur le contenu**

Les meilleures copies sont riches en termes de contenu et montrent une compréhension approfondie des objectifs de l'EAC, une connaissance solide des montages et des partenaires ainsi qu'une réflexion sur les limites des politiques déployées

Elles maîtrisent la technique de la dissertation (une démonstration basée sur une problématique, posée en introduction, avec des exemples pertinents, variés et bien exploités, achevée par une conclusion).

Les copies qui obtiennent une note moyenne sont pénalisées par une connaissance très approximative de l'EAC, l'incapacité à exploiter les observations qui ont nécessairement été faites lors de pratiques culturelles personnelles et la difficulté à enrichir la réflexion par des exemples pertinents.

### ***2.1.2. Concours interne : épreuve écrite d'admissibilité: étude de cas***

Durée 4h, coefficient 4

339 candidats se sont présentés à cette épreuve, chiffre en hausse par rapport à l'année dernière (+16%). 9 candidats ont rendu une copie blanche. 47 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5), soit plus du double par rapport à la session précédente (20). La note maximale était de 17,75. La moyenne était de 8,49, un peu inférieure à celle de l'année dernière. Les copies corrigées lors de cette session sont donc globalement de qualité inférieure par rapport à la session 2015.

#### **Remarques préliminaires sur les attendus de l'épreuve**

L'étude de cas est un exercice différent de ceux de la composition, de la dissertation et de la note de synthèse. Ce n'est pas non plus une note administrative, malgré quelques similitudes avec cet exercice. Un dossier est fourni aux candidats. Il comporte plusieurs documents de nature diverse. C'est ce dossier que les candidats doivent utiliser pour mener à bien leur étude. Il est cependant nécessaire qu'ils s'appuient également sur leurs connaissances et expériences personnelles, qu'ils montrent qu'ils savent réfléchir sur le cadre institutionnel des établissements comme sur la réalité concrète rencontrée sur le terrain. Enfin, ils doivent s'approprier la démarche projet, attendu qu'ils sont appelés à exercer des fonctions d'encadrement et de management.

Mettre les documents en contexte, construire une problématisation satisfaisante du sujet, être capable de se mettre en situation de conduite de projet, d'animation et d'encadrement d'équipe, en présentant d'un point de vue pragmatique et réaliste, à partir d'une solide analyse de l'existant, les divers aspects stratégiques et opérationnels du sujet, voilà les principaux critères sur lesquels les prestations des candidats sont évaluées.

## Le sujet de la session 2016

*Face aux transformations démographiques et socio-culturelles au sein des publics des universités, les bibliothèques font évoluer leurs relations avec les usagers. Elles doivent donc innover en matière d'offre de services, pour répondre à la transformation des usages et aux besoins des publics au quotidien. Parallèlement, les établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'inscrivent de plus en plus dans un contexte international marqué par la compétition, et un contexte national d'autonomie des Universités (avec la mise en œuvre successive des lois « LRU » et « Fioraso »), ce qui rend nécessaire le développement de démarches de pilotage et d'évaluation de la performance, en relation avec les moyens alloués et les objectifs à atteindre. Les bibliothèques mènent dans ce cadre une réflexion de plus en plus approfondie sur la qualité des services qu'elles proposent, allant même jusqu'à s'engager dans des démarches de management de la qualité, que l'on rencontrait jusque-là en dehors du monde des bibliothèques. Dans ce contexte de développement de la politique de la demande et des services, ainsi que de l'émergence de la culture de la qualité et de l'évaluation, les études de publics jouent un rôle central. Elles sont intégrées de plein droit dans le pilotage des établissements. En effet, il s'agit de connaître les usagers, afin d'aider à la décision ou évaluer les répercussions de la mise en œuvre des projets de la bibliothèque, le but étant de faire évoluer, développer et/ou améliorer l'offre de services des bibliothèques, en vue d'une meilleure satisfaction des usagers.*

*L'évaluation prend donc une place de plus en plus importante dans la vie professionnelle des bibliothécaires, et ce d'autant plus que ceux-ci exercent des missions transversales au sein de leur établissement. Le sujet propose donc aux candidats de se pencher sur la mise en place au sein d'un établissement de l'enquête LibQUAL+, « questionnaire standardisé, mis au point et diffusé par l'Association of Research Libraries (ARL), qui permet aux bibliothèques universitaires de disposer de données homogènes et comparables entre elles et de mesurer les écarts des réponses aux différents items d'une année sur l'autre. »<sup>13</sup> La mise en œuvre de cette enquête doit être adaptée aux moyens humains et financiers, ainsi qu'aux objectifs généraux du pilotage de l'établissement. La note détaillant la méthode, les moyens et la planification de la mise en œuvre de l'enquête LibQUAL+ a par conséquent pour destinataire explicite la direction du SCD.*

*Le dossier sur lequel les candidats s'appuient pour rédiger leur note est composé de cinq documents, les uns émanant de la littérature professionnelle (extrait d'un titre de la collection « Boîte à Outils » des Presses de l'enssib pour le document n°1, Bulletin des Bibliothèques de France pour le document n°2) ou de blogs professionnels (document n°5), les autres étant des exemples concrets de mise en œuvre de l'enquête LibQUAL+ (documents n°3 & 4).*

*Le document n°1, extrait de l'ouvrage collectif sous la direction de Christophe Evans « Mener l'enquête. Guide pratique des études des publics en bibliothèques », présente LibQUAL+, ses origines méthodologiques qui la rapprochent des enquêtes marketing plus que des enquêtes sociologiques, l'histoire de son implantation en France. Il détaille ses caractéristiques, celles d'un outil de benchmarking, globalisant par rapport aux autres bibliothèques utilisatrices,*

---

<sup>13</sup> Wolf, Dominique. LibQUAL+ en France : Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 3, 2008 [consulté le 22 janvier 2016]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0039-005>>.

*touchant la communauté universitaire au sens large, destiné non pas à mesurer la satisfaction des usagers mais la qualité du service selon des critères quantitatifs et qualitatifs. L'extrait souligne enfin son objectif d'aide à la décision et à l'amélioration de la qualité des services, l'enquête LibQUAL+ pouvant être l'occasion de dégager des axes de travail à partir de ses résultats pour réfléchir à des pistes d'amélioration des services, en complément d'autres enquêtes. Ce texte permet donc aux candidats de fixer précisément le contexte de leur mission et de leur note.*

*Le document n°2 est extrait d'un article d'Hélène Coste dans le Bulletin des Bibliothèques de France de 2013 consacré à LibQUAL+. Il est particulièrement utile aux candidats, tant quant à la définition du cadre stratégique de l'enquête, de ses spécificités (différence avec une enquête classique de satisfaction), de ses objectifs (donner une base quantifiable aux actions élaborées dans le cadre du pilotage de l'établissement), de ses implications (nécessité d'avoir le soutien des tutelles et de montrer la valeur ajoutée engendrée par une telle démarche, d'impliquer le personnel et les publics, prévision des coûts engendrés par la participation à l'enquête, même lorsque l'établissement se joint à d'autres et que ceux-ci sont partagés), de ses avantages (base standardisée et fixe du questionnaire permettant de fournir des données comparables, précision, possibilité de coût partagé entre plusieurs bibliothèques, protocole fiable, gestion simple et centralisée, accès sécurisé aux données et à leur gestion) et de ses inconvénients (contre-intuitif de prime abord, complexe, long, rigide, payant), que dans l'explicitation de la dimension opérationnelle de la mise en œuvre de l'enquête LibQUAL+ dans un établissement (exigence d'un paramétrage précis de l'enquête déterminé bien en amont, nécessité de l'implication correcte du personnel et du soutien de la tutelle, planification sur une base tri- ou quadriennale pour pouvoir exploiter les résultats de la première enquête d'une manière adéquate, nécessité de coopération pour des raisons de coût avec d'autres établissements, au sein d'une COMUE par exemple, utilité du benchmarking tant au sein de l'établissement que par rapport à d'autres établissements participant à LibQUAL+, nécessité d'inscrire l'enquête dans un processus itératif d'évaluation).*

*Le document n°3 présente un exemple de questionnaire LibQUAL+, tel qu'il a été proposé aux usagers de la Bibliothèque universitaire du Havre. La nature (« mesurer la qualité des services assurés en bibliothèque et identifier les meilleures pratiques ») et les objectifs de l'enquête LibQUAL+ (« améliorer la qualité des services proposés en bibliothèque », avoir « une meilleure compréhension [des] attentes » des publics, « adapter [les] services [aux] besoins ») sont rappelés. Le triplet niveau minimal / niveau souhaité / niveau perçu de la qualité de service offert par la bibliothèque est explicité. La trame – rigide – du questionnaire est un élément essentiel pour la réflexion stratégique des candidats par rapport à l'analyse de l'existant (notamment par rapport au profil des publics sondés). On remarque un champ libre laissé pour l'ajout de commentaire, ce qui inscrit réellement l'enquête dans une dimension qualitative.*

*Le document n°4, provenant du site web de la Bibliothèque de l'Université d'Angers, s'intéresse, sur le ton humoristique d'une pseudo-analyse médicale, aux résultats de l'enquête LibQUAL+ à l'Université d'Angers. Ce document apporte un certain nombre de précisions utiles aux candidats sur la dimension opérationnelle de la mise en place de l'enquête. Le choix de la version « Lite » de l'enquête, dont les avantages en termes de temps ont été soulignés par le document n°2, est explicité. Le document donne également des éléments calendaires pour la mise en place de l'enquête (le mois de novembre semblant le plus propice pour attirer les réponses des publics, l'enquête a été réalisée en 2014, c'est la troisième du*



genre ; les enquêtes LibQUAL+ se font dans cet établissement sur une base triennale). Il insiste sur la mobilisation du personnel avant et pendant l'enquête, sur « l'intérêt (et la nécessité) de faire de Libqual un véritable projet de service », les résultats étant explicités « sous une forme synthétique et compréhensible lors d'une réunion générale du personnel ». Or, le texte souligne que « Libqual n'est pas un révélateur de dysfonctionnement », mais sert à étayer de manière quantifiable les constats faits précédemment par les équipes, puis à hiérarchiser le degré de priorité des actions correctrices, jusqu'à l'enquête suivante.

Les documents 1, 2 et 4 soulignent que le dispositif LibQUAL+ est une brique dans les dispositifs généraux d'évaluation et de pilotage, et est complémentaire par rapport aux autres outils d'enquête disponibles. Or, le billet d'humeur du blog « Bloc-Notes » de Bertrand Calenge, qui constitue le document n°5, vient jeter un regard critique sur les enquêtes de satisfaction et, plus généralement sur la démarche d'évaluation en bibliothèques. Ce dernier document permet au candidat de prendre un recul critique non seulement par rapport aux enquêtes de satisfaction (et de souligner ainsi l'intérêt du dispositif LibQUAL+, qui a « l'avantage de pouvoir compter sur une structure reconnue des disciplines –qui structurent les universités – et les objectifs éducatifs de ces institutions »), mais encore par rapport à aux démarches d'évaluation en général. Les huit observations de Bertrand Calenge sur les enquêtes de satisfaction sont autant d'avertissements aux candidats quant à la mise en place de l'enquête LibQUAL+ (les questionnaires anonymes ne doivent pas faire oublier l'utilité des entretiens individuels et subjectifs, pourtant hors de toute statistique, les enquêtes statistiques n'ont de valeur que réalisées sur la durée et sur un mode itératif, à la satisfaction des publics répond, en écho, la satisfaction des agents, l'écoute subjective des bibliothécaires en « front office » est essentielle pour évaluer la qualité des services).

L'analyse des documents proposés doit servir de point d'appui à la réflexion des candidats. Ceux-ci doivent se projeter dans des fonctions de gestion de projet, et se placer dans une position d'animation et d'encadrement d'une équipe. Il faut qu'ils nourrissent leur étude des connaissances théoriques et pratiques qu'ils ont acquises sur le terrain au cours de leur expérience professionnelle. L'introduction peut être l'occasion de revenir sur la définition des enquêtes de public, du management de la qualité et de délimiter le cadre de la réflexion (si le dispositif LibQUAL+ n'est pas défini en première partie, il peut l'être d'emblée ici). L'intitulé du sujet s'articule autour du canevas « méthode – moyens – actions », mais ce canevas ne constitue pas en lui-même une ébauche de plan permettant d'envisager tous les angles de la réflexion, la progression de la note devant souligner les aspects stratégiques du projet (définition du contexte et de ses implications, analyse de l'existant, enjeux et objectifs de l'enquête) pour construire ensuite le cadre opérationnel de la mise en œuvre de l'enquête LiBQUAL+ au sein du SCD.

Le cadre de la réflexion dans les bibliothèques autour de l'offre de services, du management de la qualité et de l'organisation d'enquêtes de publics doit tout d'abord être explicité : cadre législatif de l'autonomie des Universités, enjeux concernant la position des établissements français au niveau international (classements internationaux), nécessité du développement des démarches de pilotage et d'évaluation de la performance par rapport à la logique d'objectifs et de moyens mise en place dans les universités françaises du fait du cadre législatif, le tout dans un cadre budgétaire contraint. Les candidats doivent ensuite identifier les implications d'un tel cadre : la mise en place d'une enquête LibQUAL+ a un coût qu'il ne faut pas éluder. Il s'agit de souligner auprès des instances décisionnaires et de tutelle la pertinence du dispositif LibQUAL+, ce que sa mise en œuvre pourra concrètement apporter

*au pilotage de l'établissement, y compris en termes de coopération avec d'autres structures documentaires associées, au sein d'une même COMUE par exemple, et en quoi LibQUAL+ se distingue des enquêtes de publics plus classiques qu'elle vient avantageusement compléter.*

*Une fois ce contexte précisé, les candidats doivent se livrer à une analyse de l'existant, qui permet de définir les préalables stratégiques de la mise en œuvre LibQUAL+ (notamment par rapport aux autres enquêtes, tant au sein des publics que des personnels), tout autant qu'elle oriente, d'un point de vue opérationnel, le paramétrage de l'enquête LibQUAL+. La nature et l'organisation des divers pôles documentaires de l'établissement doivent être précisés ; il faut aussi se poser des questions à propos de la diversité des publics (âge, statut, disciplines, fréquentation) et de la multiplicité de leurs besoins. La nature des collections, dont découlent des usages et des offres de services différenciées, doit également être interrogée. La pertinence et la précision de l'analyse de l'existant conditionnent la mise en œuvre adéquate du dispositif LibQUAL+.*

*Or, pour que les candidats donnent une présentation satisfaisante du cadre stratégique de la mise en œuvre d'une enquête LibQUAL+, ceux-ci ne doivent pas s'arrêter à cette analyse de l'existant, aussi précise et pertinente soit-elle. Les enjeux de la mise en œuvre d'un dispositif LibQUAL+ au sein de l'établissement doivent être précisés : il s'agit, non seulement à travers LibQUAL+, mais encore les autres enquêtes de publics, de trouver les moyens d'inscrire véritablement la démarche qualité et d'évaluation dans la culture d'établissement du SCD, ainsi que dans la démarche plus globale de l'Université.*

*La définition du contexte, l'analyse de l'existant et la présentation des enjeux de la mise en œuvre d'une enquête LibQUAL+ au sein du SCD permet de passer du cadre stratégique au cadre opérationnel de la note. Est évaluée ici la capacité des candidats à adopter une démarche globale : tout d'abord, la manière dont ceux-ci envisagent, en position de chefs de projets, leurs relations, d'une part, avec la hiérarchie du SCD, et, d'autre part, avec la hiérarchie universitaire. Les candidats doivent en particulier prendre la mesure du caractère décisif d'un réel soutien de la hiérarchie, tant au niveau du SCD que de l'Université, et enfin, de la nécessité d'une implication suffisante des personnels sur le terrain dans la mise en œuvre d'une enquête LibQUAL+. L'animation d'une réunion ponctuelle d'information et de synthèse au sein du SCD doit être mentionnée. Les questions de circulation de l'information et de communication ne doivent pas non plus être oubliées du côté des publics, dont la large participation, le nombre important de retours, sont une condition nécessaire à des résultats exploitables et donc la réussite d'une enquête LibQUAL+. Outre les raisons financières explicitées dans le volet stratégique de la note, les candidats doivent insister sur les possibilités offertes par la coopération avec d'autres structures documentaires : les possibilités de benchmarking offertes par LibQUAL+ sont intéressantes d'un point de vue prospectif, et de la mise en place de bonnes pratiques communes aux établissements.*

*Il est indispensable que les candidats réfléchissent à la planification de la mise en œuvre de l'enquête LibQUAL+, et notamment aux éléments de calendrier. Une base tri-, voire quadriennale (vu qu'il s'agit d'une première enquête, afin de ménager une durée suffisante pour l'exploitation des résultats et la mise en place des actions de remédiation) est souhaitable. Celle-ci doit s'articuler de manière adéquate avec le contrat quadriennal ou quinquennal au niveau de l'établissement. Il s'agit aussi de prendre un recul suffisant par rapport aux données collectées, et de pouvoir croiser celles-ci avec d'autres enquêtes, tant auprès des publics que des personnels. Enfin, le dispositif LibQUAL+ doit être pensé sur une perspective à long terme ; il ne peut faire la preuve de sa pertinence et de son utilité qu'en*

*tant que processus itératif, avec une succession de plusieurs enquêtes LibQUAL+, entre lesquelles succèdent des phases d'analyse, de suivi, de mise en place d'action de remédiation.*

*Ainsi, est appréciée l'aptitude chez les candidats à prendre en compte de nombreux paramètres, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, pour offrir un panorama complet des conditions à réunir et un aperçu des éléments constitutifs d'une enquête LibQUAL+ réussie, s'intégrant dans un dispositif pérenne et une démarche plus générale de réflexion sur la qualité des services en bibliothèque.*

\*\*\*

## **Observations**

Une baisse de niveau générale a été constatée par les correcteurs tant pour des questions de forme que de fond. Fait nouveau par rapport à l'année dernière, le jury regrette le relâchement au niveau de l'orthographe et de la syntaxe constaté dans de nombreuses copies. La maîtrise de la langue française écrite fait souvent défaut : accords du pluriel, du féminin, différences infinitif/participe passé (et l'accord de ce dernier), absence d'accentuation, mauvaise construction de phrases... Nombreux sont les candidats ayant également eu recours au style télégraphique, généralisant au passage l'emploi d'abréviations, pratique à proscrire dans une copie d'épreuve écrite d'un concours de catégorie A.

Les candidats ont trop souvent recours aux tirets dans le corps du texte pour organiser leur propos, oubliant que des énumérations rédigées peuvent tout aussi bien hiérarchiser les idées sans malmener le style de leur copie. En outre, si la copie a recours à certains sigles ou termes techniques, encore faut-il que ceux-ci soient orthographiés correctement : ainsi l'ESGBU est-elle parfois devenue « l'SGBU »... Enfin, le jury s'étonne de trouver une proportion non négligeable de copies raturées, mal écrites, voir illisibles pour certaines.

L'organisation des copies laisse elle aussi à désirer. De nombreuses copies ont confondu l'exercice de l'étude de cas avec celui de la note de synthèse, voire l'ont assimilé à une dissertation sur LibQUAL+. Du point de vue de l'introduction, qui constitue une prise de contact capitale entre le correcteur et la copie, le jury fait le même constat que l'année dernière : dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agissait de présenter le sujet et d'annoncer le plan, les candidats se sont contentés de répéter parfois mot pour mot les termes du sujet, sans donner l'esquisse d'une problématisation, et de calquer leur plan sur le triptyque méthode – moyens – actions qui y figure. De telles introductions condamnent bien souvent les copies à n'être qu'un catalogue non hiérarchisé de mesures, ne laissant apparaître à aucun moment une démarche projet.

Une telle organisation du propos a, sur le fond, de très fâcheuses conséquences : elle ne permet pas en effet de replacer la problématique de l'évaluation dans son contexte institutionnel et politique, et les copies se contentent d'aborder directement la mise en œuvre opérationnelle de l'enquête LibQUAL+, sans se positionner dans un environnement et une hiérarchie (le SCD puis l'Université), méconnaissant les autres services de l'Université,

perdant d'emblée beaucoup de points. Lorsqu'il y a, malgré tout, contextualisation, elle est rarement faite de manière pertinente : la plupart des candidats se bornent à l'horizon de leur SCD. Or, s'ils arrivent à re-situer le contexte de la mise en place de l'enquête au niveau du SCD, et de la nécessité pour celui-ci d'évaluer la qualité de ses services, trop peu la replacent dans un environnement plus large de recours à la démarche qualité et de culture de l'évaluation, en développement dans l'ensemble des services publics. La démarche qualité en elle-même est peu mise en perspective avec un contexte budgétaire contraint, notamment suite aux responsabilités et compétences élargies qui reviennent aux universités depuis la LRU en 2007. Seules quelques copies replacent l'enjeu dans un contexte de concurrence internationale entre universités et l'exigence d'évaluation de la qualité qui en découle. Autre manque flagrant constaté par le jury : la majorité de copies ne se livre à aucun diagnostic de l'existant, passant directement du contexte stratégique au cadre opérationnel de la mise en place de LibQUAL+.

Beaucoup de projets opérationnels détaillés dans les copies n'impliquent que le candidat et un éventuel groupe de travail (généralement fondé sur le volontariat), le reste du personnel n'est impliqué que minimalement, la Direction très rarement, si ce n'est pour donner sa validation. Là encore, le reste de l'Université est trop souvent absent. Il y a, tout au plus, quelques timides évocations de la Direction de la communication ou de la Direction des Services Informatiques. De nombreuses copies font l'impasse sur un calendrier concret ou des propositions qui vont au-delà de la constitution d'un simple groupe de travail, d'actions de communication auprès des usagers et d'une réunion d'information en interne. La notion de processus dans le temps et itératif d'une enquête LibQUAL+ n'est que très peu perçue : trop de candidats ont proposé la mise en place de l'enquête sur un rythme annuel. Plus généralement, la mise en œuvre de la démarche elle-même n'est que très rarement décrite avec précision (inscription dans un calendrier précis, avec des réunions à fréquence régulière et des remontées à un comité de pilotage).

Ces multiples manques constatés par le jury ne doivent pas faire oublier les candidats qui ont su, en partant d'une mise en contexte et d'une analyse de l'existant solide, proposer une mise en œuvre du projet de manière pertinente et concrète, en utilisant leur expérience et en faisant preuve d'un recul suffisant.

### ***2.1.3. Examen professionnalisé réservé***

Deux candidats se sont présentés à l'épreuve écrite de l'examen professionnalisé réservé de bibliothécaires.

L'épreuve était composée de cinq questions. Les candidats ont respecté les consignes en termes de longueur maximale des réponses.

Un candidat ne maîtrisait pas les connaissances de base indispensables pour apporter des réponses correctes aux questions. La copie comportait de très nombreux hors sujets et de graves confusions, ainsi que des problèmes de style et d'expression allant jusqu'à rendre le propos incompréhensible : un note éliminatoire a sanctionné ce devoir.

L'autre copie montrait une maîtrise des notions et proposait des réponses correctes aux questions, sans toutefois montrer de capacité à prendre du recul et enrichir les réponses. Le candidat n'a cependant pas su gérer son temps, ce qui explique sans doute l'absence de réponse à l'une des questions. La copie, très brève, était écrite dans un style comportant des maladroites ; certains passages étaient rédigés en style télégraphique qui serait à proscrire.

## 2.2. Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 17 au 20 mai 2016. Le nombre d'admissibles au concours externe étant de 61, deux commissions ont été constituées pour chaque épreuve. Le nombre d'admissibles au concours interne étant inférieur à 50, une seule commission a été constituée pour chacune des épreuves de ce concours.

### 2.2.1. Concours externe de bibliothécaire

<b>Entretien de motivation professionnelle</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
	<b>61</b>	<b>16</b>
Présents	60	16
Moyenne	11,83	15,30
Note minimum	6	11
Nombre de notes inférieures à 10	20	0
Note maximum	19,5	19,5
<b>Entretien de culture générale</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
	<b>61</b>	<b>16</b>
Présents	60	16
Moyenne	11,49	14,53
Note minimum	3	10
Nombre de notes inférieures à 10	16	0
Note maximum	17	17

Tableau 12 : Concours externe : résultats des épreuves orales d'admission

#### ▪ Entretien de motivation professionnelle

L'épreuve se décompose en deux parties. La première partie de l'épreuve, d'une durée de dix minutes, consiste en un commentaire critique d'un texte portant sur des sujets liés au monde professionnel et au management. Ce texte peut être issu de la presse généraliste comme de la presse spécialisée en administration, management et gestion des ressources humaines. La seconde partie, d'une durée de vingt minutes, est un entretien entre le candidat et les membres du jury. Le jury revient d'abord sur le texte et sur le commentaire qui en a été fait pour poser des questions au candidat. L'entretien s'ouvre ensuite à divers autres sujets, notamment sur des mises en situations concrètes dans le cadre du quotidien du métier de bibliothécaire.

Il est attendu du candidat qu'il montre des connaissances de base et une curiosité certaine quant au milieu professionnel qu'il se destine à intégrer : aspects généraux du métier de bibliothécaire, droits et devoirs du fonctionnaire, paysage universitaire, principaux

interlocuteurs dans la gestion sur le terrain de questions concernant les ressources humaines ou la conduite de projets.

### **Qualité de l'exposé**

Les consignes formelles de l'épreuve sont assez bien maîtrisées dans l'ensemble. Les prestations trop longues ont été très marginales, mais un nombre non négligeable de candidats a fait un exposé un peu plus court que les dix minutes imparties.

La majorité des candidats a bien compris l'exercice du commentaire de texte et a su proposer des exposés intéressants. Certains candidats cependant se sont livrés à une simple paraphrase dépourvue d'exemples concrets confirmant ou infirmant le propos du texte, sans aucun recul critique. Le jury rappelle que l'esprit critique, l'émission d'une opinion personnelle argumentée et nuancée sont bienvenus dans le cours de l'exposé.

Certains candidats ont tenté de raccrocher tant bien que mal les problèmes concrets exposés dans les textes à des concepts peu maîtrisés et non pertinents.

Le jury, rappelle, comme les années précédentes, la nécessité de formuler de manière claire et précise le plan de l'exposé : celui-ci doit charpenter leur commentaire de manière explicite.

Un certain nombre d'exposés ont été solides, marqués par le souci de cohérence, de réalisme et de pragmatisme. Ces exposés faisaient de bonnes synthèses du texte proposé, énonçaient de manière précise le problème concret qui y était posé, cherchaient à identifier clairement les tenants et aboutissants de celui-ci, et proposaient diverses solutions applicables sur le terrain.

Le jury constate cette année encore une disparité chez un certain nombre de candidats entre la qualité de leur commentaire et celle manifestée durant l'entretien avec le jury. En effet, certains candidats, parfaitement aguerris à la technique scolaire du commentaire de texte, se décomposent lorsqu'il s'agit de transposer de manière réaliste l'un des problèmes posés par le texte à une situation concrète. D'autres, dont la prestation en commentaire fut médiocre, parviennent à l'inverse à construire un échange pertinent avec le jury, lorsque celui-ci met le candidat en situation et lui donne l'occasion de se projeter dans le métier de bibliothécaire.

### **Echanges lors de l'entretien**

Le jury admet bien sûr que les candidats au concours externe n'aient pas une connaissance précise des situations de travail en bibliothèque. Mais trop de candidats pèchent par un manque flagrant de connaissances du monde des bibliothèques, doublé parfois d'idées préconçues et de clichés quant au métier de bibliothécaire. De nombreux candidats ont du mal à concevoir le métier de bibliothécaire comme un métier de management et de gestion de projets au plus près du terrain, en lien avec une Université et des usagers, et se cantonnent aux tâches soit très traditionnelles, soit abstraites et déconnectées de la réalité, soit strictement techniques. Les questions relatives au management et à la gestion d'équipe ont souvent posé problème aux candidats. Si le rôle de formateur des bibliothécaires a été souvent évoqué, il a rarement été envisagé avec le recul nécessaire.

Le concours de bibliothécaire est envisagé par certains candidats comme un concours administratif ne nécessitant pas de préparation particulière. Le jury a par ailleurs noté dans certains cas de graves lacunes dans les connaissances de base du fonctionnement des administrations françaises en général.

Les meilleures prestations révélaient une bonne connaissance du monde des bibliothèques, des Universités, plus généralement de l'Enseignement Supérieur français et européen, ainsi que de la Fonction publique, doublée d'un recul critique suffisant, témoignant du pragmatisme des candidats et de leur investissement dans la préparation du concours. Ces candidats ont fait preuve de beaucoup de maturité, engageant le dialogue avec le jury de manière riche et nuancée.

### **Aptitudes relationnelles**

Le jury s'efforce de mettre les candidats en confiance et se montre bienveillant face à un certain trac, mais celui-ci ne doit toutefois pas trop affecter l'expression des candidats (celle-ci doit rester compréhensible), ni provoquer d'agressivité de leur part. La gestion du stress est un élément important de l'épreuve comme de la vie professionnelle du bibliothécaire. À l'inverse, la désinvolture de certains candidats face à une épreuve dont ils ne maîtrisent pas en outre les attendus a été très défavorablement jugée par le jury.

Quelques candidats n'adoptent pas une attitude adéquate dans la conversation avec le jury, se mettant sur la défensive, témoignant de leur agacement face aux questions, quand ils ne deviennent pas rigides, agressifs, ou complètement imperméables à l'échange. Certains candidats ont suscité l'incompréhension et l'inquiétude du jury, par exemple en définissant le bon encadrant comme « quelqu'un n'ayant pas besoin d'avoir recours à la violence avec ses collaborateurs »...

Les meilleurs candidats se sont distingués par leurs qualités d'écoute, leur ouverture d'esprit ainsi que par leurs réponses constructives.

#### **▪ Entretien de culture générale**

De manière générale, le jury a apprécié la bonne préparation des candidats et leur maîtrise des aspects formels de l'exercice.

- présentation systématique et correcte du document avec annonce d'un plan et d'une problématique (indépendamment de leur pertinence) ;
- conclusion quasi-systématiquement ménagée (indépendamment de sa pertinence) ;
- bonne maîtrise, dans l'ensemble, de la tension ou du stress (voix, mains...) lorsqu'il est palpable ;
- aucun candidat ne s'est effondré ni n'a perdu pied, les codes de l'entretien avec le jury (vestimentaires, langagiers, etc.) sont parfaitement assimilés - dans le respect de la sensibilité de chacun.

On peut toutefois regretter que plusieurs candidats n'aient utilisé que 6 à 7 minutes pour leur commentaire, au lieu des 10 minutes (maximum) disponibles. En revanche, presque aucun n'a dépassé le temps imparti.

Détail formel : il n'est pas recommandé aux candidats de poser de gros réveils sur la table...

En revanche, la méthode du commentaire se révèle plus discriminante.

- Une partie non négligeable des candidats propose une étude de texte, avec énoncé du plan du document, sélection des idées principales, mais sans réelle mise en perspective ni véritable appropriation du document au service d'une problématique et d'une réflexion permettant de valoriser la culture générale. Si le document n'est en effet pas un simple prétexte et doit faire l'objet d'un traitement circonstancié, il est apprécié que le candidat, (et pas seulement en conclusion, à titre d'ouverture), en propose une lecture personnelle et argumentée. Celle-ci doit lui offrir l'occasion de montrer son sens de l'analyse et de la synthèse ainsi que sa curiosité d'esprit, ses connaissances variées et précises (exemples, noms, dates, lieux, définitions), son esprit critique, son habileté même - le cas échéant - à entraîner le jury vers un aspect secondaire du document qu'il maîtriserait davantage que le thème principal. En ce sens, les candidats ne doivent pas hésiter à s'inspirer de l'art de la conversation.

- Dans les prestations les moins convaincantes, cette étude de texte se résume à une simple paraphrase du document, d'autant plus laborieuse lorsqu'il est court ou peu réflexif. Si le texte traite effectivement toujours d'un thème d'actualité, rien n'interdit au candidat, à condition de l'argumenter et de l'intégrer à une progression logique (par exemple, par comparaison, opposition ou analogie), de s'éloigner progressivement du présent pour en resituer les enjeux dans un contexte plus large, qu'il soit intellectuel, spatio-temporel, etc. Surtout, ces candidats, démunis devant la "pauvreté" apparente d'un texte ou son sujet "pointu" (par exemple l'épidémie de fièvre Ebola, l'auto-mesure ou le brevetage des espèces natives) ont trop peu utilisé les ressources mêmes du document pour son analyse interne : titre, intertitres, source ou qualité des auteurs, ce qui a pu conduire dans quelques cas à des contresens partiels ou totaux.

- Il est recommandé aux candidats de penser à définir les termes les plus importants du texte dès l'introduction, ce qui est arrivé trop rarement. Les questions à ce sujet ont curieusement semblé prendre de court certains candidats dans la deuxième partie de l'épreuve.

Pour l'entretien (partie la plus longue de l'épreuve, d'autant plus longue si le candidat n'a pas utilisé 10 minutes pour le commentaire), les recommandations suivantes sont exprimées par le jury :

- Prendre le temps d'analyser les questions avant de répondre afin de bien les comprendre, ce qui permet de satisfaire l'attente des examinateurs ou, le cas échéant, de compléter ou corriger des aspects du commentaire (les premières questions peuvent avoir cette fonction) ;

- Répondre de façon étayée (il vaut mieux éviter - sauf cas particulier - les réponses trop brèves en un ou deux mots et préférer un développement organisé), précise et illustrée (définitions, auteurs/œuvres/courants, chiffres, repères géographiques ou chronologiques) ;



- un travail préparatoire de rédaction de fiches synthétiques et d'information sur l'actualité récente (lecture de la presse, écoute des nouvelles, prise de connaissance des thèmes porteurs sur les réseaux sociaux, etc.) est à cet égard très utile. Plusieurs candidats ont par exemple des lacunes importantes en géopolitique et organisations internationales (Brexit, ONU, Union Européenne...). Certains candidats ont semblé surpris par la nature de certains textes proposés, déconcertés de devoir commenter un texte de vulgarisation scientifique ou médicale qui s'inscrivaient, eux aussi, dans une actualité récente. Des lacunes importantes en histoire de l'art, histoire de la photographie, ou histoire du XXe siècle (Seconde guerre mondiale, lois mémorielles...) ont aussi été relevées.

- s'efforcer de faire preuve d'à-propos, grâce à ses connaissances bien sûr mais aussi grâce à son expérience (voyages, engagements et loisirs, lectures...) qui peut apporter une heureuse touche personnelle, à condition que l'intérêt professé pour un domaine s'appuie sur de réelles connaissances et une réflexion personnelle ;

- même si cela n'est pas toujours chose aisée, rester mobilisé jusqu'à la fin, ne pas laisser transparaître d'abattement ou de démotivation quand plusieurs questions demeurent sans réponse : le jury est bienveillant et s'efforce de laisser à chacun(e) l'opportunité de démontrer - au moins sur un sujet évocateur pour lui/elle - sa capacité à mobiliser ses connaissances, voire ses goûts.

- Le jury, lorsqu'il sollicite un avis personnel du candidat, n'attend pas un avis conforme ni préétabli ; il évite volontairement toute démarche polémique et attend plutôt que le candidat sache se positionner, donner son opinion, quelle qu'elle soit pourvu qu'elle soit argumentée et sensée.

### 2.2.2. *Concours interne de bibliothécaire*

<b>Entretien de motivation professionnelle</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
	<b>35</b>	<b>8</b>
Présents	31	8
Moyenne	11,23	14,94
Note minimum	4	12
Nombre de notes inférieures à 10	10	0
Note maximum	19	19
<b>Entretien de culture générale</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
	<b>35</b>	<b>8</b>
Présents	31	8
Moyenne	10,23	14,25
Note minimum	3	10,50
Nombre de notes inférieures à 10	16	0
Note maximum	17	17

Tableau 13 : Concours interne : résultats des épreuves orales d'admission

## ▪ **Entretien de motivation professionnelle**

Les candidats ont eu à travailler cette année sur des textes dont la thématique concernait essentiellement les questions de bien-être/souffrance au travail (risques psychosociaux, burn-out, qualités managériales, surqualification, etc.).

Les prestations lors du commentaire, première partie d'épreuve (10 minutes sur les 30 que dure l'oral) sont contrastées. Si les bons candidats ont su s'approprier les textes et transposer efficacement les concepts dans le milieu des bibliothèques en ouvrant une discussion avec le jury, en argumentant leur commentaire et en évitant l'effet catalogue d'une longue énumération d'exemples, la plupart des candidats sont encore en deça du niveau attendu.

On constate tout d'abord que le temps est mal maîtrisé ou insuffisamment exploité : exposés très courts (75 % d'entre eux durant moins de 7 minutes); seuls deux exposés ont dépassé le temps imparti, dont un qu'il a fallu interrompre avant la 3e partie de son plan.

On note également que malgré des plans souvent pertinents et clairement énoncés dans l'introduction, l'exposé se réduit très fréquemment à une paraphrase du texte qui ne permet pas aux candidats de montrer leur capacité à argumenter.

La discussion avec le jury (20 minutes) était en revanche, cette année, dans l'ensemble, de qualité satisfaisante. Le jury avait en face de lui des candidats visiblement bien préparés à cette partie d'épreuve.

Pourtant, l'examen des dossiers RAEP, sur lesquels s'appuie l'échange entre le jury et les candidats, a révélé cette année un nombre important de dossiers lacunaires (pas de documents d'accompagnement documentant l'activité du candidat) ou remplis avec légèreté et ne permettant pas de déceler immédiatement le potentiel des candidats.

Les grands enjeux actuels des bibliothèques étaient connus des candidats, dont la plupart étaient également très au fait de l'actualité immédiate de la profession (il a ainsi été possible de discuter avec nombre d'entre eux du plan « Bibliothèques ouvertes »).

Les définitions des principaux concepts étaient également, dans leur ensemble, bien mieux connues que les années précédentes et il a presque toujours été possible de réamorcer une discussion en demandant une définition à un candidat.

On note aussi que les candidats ont fait preuve d'une certaine curiosité professionnelle : à de rares exceptions près, tous savaient argumenter sur la base d'une situation vécue dans leur établissement, ou élargir un débat en le projetant dans le monde des bibliothèques. Les très bons candidats étaient même capables de puiser leurs exemples dans des bibliothèques étrangères ou des bibliothèques municipales. A contrario, les enjeux du monde universitaire (fusions, IDEX) sont encore très mal compris ou méconnus de nombreux candidats.

Le jury a également été agréablement surpris de la capacité des candidats à se projeter dans un rôle d'encadrant (la thématique des textes retenus en 2016 permettait aisément d'amener la discussion sur ce terrain).

Bien préparés, les candidats ont montré, au cours de la discussion, de véritables capacités à échanger, défendre des idées, et donc à adopter un point de vue d'agent de catégorie A.

Les points de faiblesse relevés chez les candidats les moins bons relèvent de connaissances insuffisamment maîtrisées (approximations, manque de curiosité), qui n'ont pas réellement permis au jury d'avoir un échange de niveau satisfaisant.

Effet de mode (?) 80 % des candidats interrogés sur la nature du poste qu'ils aimeraient occuper se projettent sur des postes liés à l'accueil des publics et à la formation des usagers.

#### ▪ **Entretien de culture générale**

Le jury rappelle aux candidats que la gestion du stress est un élément important de l'épreuve et doit être travaillé pendant la préparation du concours. Il insiste sur le fait que l'objectif du jury, pour les épreuves orales, est de permettre aux candidats admissibles de valoriser leurs qualités et non de les déstabiliser.

#### **Commentaire de texte**

Le jury peut reprendre de façon presque identique les remarques générales de l'année dernière.

Les candidats ont pratiquement tous fait l'effort de proposer un plan et de le respecter. Il est fortement recommandé aux candidats d'annoncer également clairement les articulations au cours de la progression du raisonnement.

Il est malheureusement fréquent que les candidats se contentent de paraphraser le texte avec plus ou moins d'adresse. L'expression d'une véritable problématique, son énoncé, la structuration cohérente de la présentation ainsi que l'enrichissement du commentaire de texte par les connaissances personnelles du candidat ne sont pas assez systématiques. La technique du commentaire de texte mériterait d'être davantage travaillée par les candidats.

Plusieurs candidats n'ont pas su profiter du temps de préparation pour développer un exposé d'une dizaine de minutes. Le jury souligne qu'il est possible de proposer des exemples extérieurs au texte – pour peu qu'ils s'y rapportent avec pertinence - afin de nourrir l'exposé, faire valoir des compétences et élargir la réflexion. Le temps consacré à l'entretien a ainsi parfois atteint 25 minutes sur une durée totale de 30 minutes.

#### **Entretien avec le jury : questions relatives au texte**

Le jury a constaté la réelle difficulté des candidats à mobiliser leurs savoirs et leurs expériences personnelles autour des différents thèmes proposés.

Les candidats se contentent trop souvent de paraphraser à nouveau le texte sans répondre aux questions du jury ni montrer leurs connaissances. Ils sont invités à développer des points de vue personnels argumentés. Là encore, les candidats sont encouragés à puiser dans leur culture, leurs lectures ou encore dans l'actualité.

## Questions générales

Le jury a constaté la faiblesse des connaissances générales et une appétence limitée pour les sujets d'actualité. Il déplore un traitement superficiel des questions d'actualité pour lesquelles une lecture des magazines de la presse gratuite ne suffit pas. Les quotidiens nationaux (Le Figaro, Le Monde, Libération, La Croix...), la presse hebdomadaire (Le Point, l'Express, Le Nouvel Observateur, Marianne, La Vie...) et mensuelle constituent une base à toute préparation solide.

L'histoire des III<sup>ème</sup>, IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> République ainsi que l'histoire de la construction européenne sont méconnues. Des éléments fondateurs de l'action publique comme la déconcentration et la décentralisation ne sont pas maîtrisés. De même, les candidats n'ont su répondre ni aux questions relatives au fonctionnement de l'Union européenne ni mentionner les principales politiques communautaires.

Les candidats ont une connaissance très approximative des sources du droit, de la hiérarchie des textes juridiques, du processus législatif et de l'articulation du droit national avec les directives européennes. Ces connaissances devraient être mieux maîtrisées par des candidats qui sont déjà des fonctionnaires.

Les connaissances sur les sujets économiques sont vagues voire inexistantes. Les candidats ont rarement su définir des concepts élémentaires comme l'inflation, la croissance ou encore la déflation. La lecture régulière des pages spécialisées des grands quotidiens et des hebdomadaires, d'un journal économique ou d'un mensuel de vulgarisation comme Alternatives économiques permettrait aux candidats d'enrichir leurs savoirs dans ce domaine.

Les candidats ont généralement une bonne connaissance des actualités culturelles et ont su profiter de la proximité immédiate avec le Festival de Cannes pour démontrer une réelle culture cinématographique. Inversement, les questions qui portaient sur les grands courants artistiques sont souvent restées sans réponse satisfaisante. De même, le jury a été dérouté par la faiblesse de la culture littéraire de certains candidats. Deux d'entre eux ont ainsi attribué *Madame Bovary* à... Stendhal...

Enfin, le jury a noté cette année encore que les candidats savaient faire preuve d'une bonne maîtrise de la langue française à l'oral et employaient un langage adéquat.

### ***2.2.3. Examen professionnalisé réservé***

Le dossier du candidat admissible étant irrecevable, aucune épreuve d'admission ne s'est tenue.

## **Conclusion et recommandations**

Le concours de bibliothécaires reste très attractif et présente un très fort taux de sélectivité. Il est dans ce contexte indispensable que les candidats, pour accroître leurs chances de réussite, préparent sérieusement les épreuves.

Il est en effet nécessaire de travailler de manière approfondie les aspects de culture générale en consolidant les notions de base, mais aussi de se renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique de façon générale, de se tenir à jour régulièrement de l'actualité par la lecture attentive de la presse. Il est recommandé de s'informer aussi sur le statut des bibliothécaires et sur les bibliothèques : une découverte concrète des bibliothèques (par le biais de visites, d'entretiens ou même de stages) permet aux candidats de vérifier leurs motivations et d'éviter clichés, représentations datées ou idées fausses. Un entraînement aux différentes épreuves favorisent la compréhension et le respect des exigences en termes de contenu et peut améliorer les prestations, tant à l'oral qu'à l'écrit, grâce à une aisance, une expression et un style adéquats.

Pour ce qui concerne spécifiquement les épreuves orales, les aspects de méthodologie doivent absolument être maîtrisés. Comme les années précédentes, il est rappelé aux candidats admissibles qu'ils peuvent tout à fait, lors de l'entretien avec le jury, exprimer un point de vue, pour peu qu'il soit étayé par une argumentation solide, respectueux des opinions différentes et en accord avec les valeurs du service public.

Les candidats doivent présenter un bon niveau intellectuel et des aptitudes à exercer des fonctions de cadre intermédiaire de niveau A dans des bibliothèques, et donc à encadrer des équipes ou à assurer la coordination de projets : les candidats ne doivent pas envisager cette fonction comme correspondant uniquement à des tâches purement techniques. Sont attendus une solide culture générale, de bonnes qualités de contact, de curiosité, d'expression orale et écrite ainsi qu'un bon sens pratique.

Nous espérons que la lecture de ce rapport aidera les candidats en ce sens.

## *Remerciements*

La présidente du jury remercie très vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Françoise LEGENDRE

Inspecteur général des bibliothèques

Présidente du jury

avec le concours de Carine El Bekri, Annie Malecki, Cécile Martini, Arnauld Sillet, Frank Smith et Anna Svenbro.

## Annexes

Annexe 1	Liste des membres du jury des concours externe et interne de bibliothécaire - Session 2016
Annexe 2	Sujets de la session 2016 – épreuves écrites
Annexe 3	Sujets de la session 2016 – épreuves orales

## Annexe 1

### Liste des membres du jury des concours externe et interne et de l'examen professionnalisé réservé de bibliothécaires - Session 2016

		Académie
Mme Françoise LEGENDRE	Présidente du jury, Inspecteur général des bibliothèques	PARIS
Mme Anna SVENBRO	Vice présidente du jury, Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Nicolas BEUDON	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Gaël BOCLET	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. François-Xavier BOFFY	Conservateur des bibliothèques	LYON
M. Cyril BURTE	Bibliothécaire	VERSAILLES
M. Thomas CHAIMBAULT- PETITJEAN	Bibliothécaire	LYON
Mme Sylvie CHEVILLOTTE	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Mme Marion CHOVET	Bibliothécaire	PARIS
Mme Maria COURTADE	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Mme Gwenaëlle COUSIN ROSSIGNOL	Conservateur territorial des bibliothèques	VERSAILLES
M. Marc CROZET	Conservateur général des bibliothèques	PARIS
Mme Amanda CRUGUEL-VITRY	Conservateur des bibliothèques	LYON
Mme Catherine DESOS WARNIER	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Carine EL-BEKRI DINOIRD	Conservateur général des bibliothèques	REIMS
M. Alexandre FAYE	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Michel FRAYSSE	Conservateur en chef	TOULOUSE
Mme Cécile GARNIER-ABOU	Bibliothécaire	AIX MARSEILLE
Mme Anne-Cécile GRANDMOUGIN	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
Mme Antonina GUTTA	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
M. Vincent HAEGELE	Conservateur des bibliothèques	AMIENS
Mme Bénédicte HAMON	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Stéphane HARMAND	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Mme Enrica HARRANGER	Bibliothécaire	VERSAILLES
Mme Laurence HOUDOY	Conservateur en chef des bibliothèques	LYON
M. Emmanuel JASLIER	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Louis JAUBERTIE	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Isabelle JUNOD	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS



Mme Hélène KELLER	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Sylvie KHA	Bibliothécaire	PARIS
M. Roland LE MONTREER	Bibliothécaire	CAEN
M. Georges LE NESTOUR	Bibliothécaire	BORDEAUX
Mme Delphine LESCOT	Bibliothécaire	ROUEN
Mme Florence LIGNAC	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Annie MALECKI	Conservateur général des bibliothèques	CRETEIL
Mme Cécile MARTINI	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Mme Régine MATEOSSIAN	Bibliothécaire	LYON
Mme Anne MORENVILLE	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Mme Elsa NEUVILLE	Conservateur des bibliothèques	LYON
M. Jean-Charles NICLAS	Conservateur en chef des bibliothèques	NANTES
M. Florent PALLUAULT	Conservateur en chef des bibliothèques	POITIERS
Mme Laetitia PASCOLINI	Bibliothécaire	PARIS
M. Christophe PION	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Isabelle POISOT	Bibliothécaire	PARIS
Mme Christine RAFFESTIN	Bibliothécaire	DIJON
M. Alain RÉGNAULT	Bibliothécaire	PARIS
Mme Noémie ROSEMBERG	Bibliothécaire	PARIS
M. Dominique ROUET	Conservateur en chef des bibliothèques	ROUEN
Mme Sabine ROULLEAU	Bibliothécaire	PARIS
Mme Catherine ROUSSY	Conservateur des bibliothèques	TOULOUSE
M. Etienne ROUZIES	Conservateur des bibliothèques	MONTPELLIER
M. Thierry SALOMON	Bibliothécaire	PARIS
M. Samuel SCHWIEGELHOFER	Bibliothécaire	ORLEANS TOURS
Mme Martine SCIUS	ingénieur d'étude	STRASBOURG
M. Arnauld SILLET	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Frank SMITH	Conservateur en chef des bibliothécaires	PARIS
Mme Isabelle TARIER	Bibliothécaire	AIX MARSEILLE
Mme Tiphaine TUGAULT	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
M. Colin VIDAL	Conservateur en chef des bibliothèques	BESANCON
Mme Tiphaine ZIRMI	Conservateur des bibliothèques	PARIS

**Annexe 2**  
**Sujets de la session 2016 - épreuves écrites**

**Concours externe – Note de synthèse**

Rédigez une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française.

**Dossier : Le principe de précaution**

Document 1 : GELARD, Patrice, « Proposition de loi constitutionnelle visant à modifier la Charte de l'environnement pour exprimer plus clairement que le principe de précaution est aussi un principe d'innovation, rapport n°547 fait au nom de la Commission des lois », 21 mai 2014 (extraits).

Document 2 : KOURILSKY, Philippe et VINEY, Geneviève, « Le Principe de précaution : rapport au Premier ministre », rapport au Premier Ministre, décembre 2000 (extraits).

Document 3 : HANSEN-LØVE, Laurence, « L'Humanité à venir a-t-elle des droits ? », in *Cours particulier de philosophie*, Paris : Belin, 2006 (extraits).

Document 4 : BUIS, Sabine, « Le principe de précaution, ça commence à bien faire ? », *Libération*, 24 novembre 2014.

Document 5 : VITTORI, Jean-Marc, « Le vrai problème avec le principe de précaution », *Les Échos*, 27 février 2015 ;

Document 6 : TREICH, Nicolas, « Le véritable enjeu des débats sur le principe de précaution », *Le Monde.fr*, sect. Idées, 7 octobre 2014.

Document 7 : VANLERBERGHE, Cyrille, « Principe de précaution : dix ans de blocages », *Le Figaro*, 6 mars 2015.

Document 8 : DELORME, Robert, « Prévention ou principe de précaution ? », *Le Monde.fr*, sect. Idées, 23 septembre 2010.

Document 9 : ZAL, Franck, « Le principe de précaution: un frein à l'innovation biomédicale », *Le Huffington Post*, 06 avril 2015.

Voir le dossier complet : [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/47/7/Bibliothecaire\\_nds\\_Partie1\\_539477.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/47/7/Bibliothecaire_nds_Partie1_539477.pdf)

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/47/9/Bibliothecaire\\_nds\\_Partie2\\_539479.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/47/9/Bibliothecaire_nds_Partie2_539479.pdf)

\*\*\*\*\*

## Concours externe – composition

L'éducation artistique et culturelle

\*\*\*\*\*

## Concours interne –étude de cas

Le Service Commun de Documentation où vous exercez mène une réflexion autour de ses indicateurs de performance et de l'évaluation de la qualité des services qu'il propose.

En tant que bibliothécaire responsable de l'évaluation et des statistiques au sein du SCD, vous rédigerez à l'attention de la direction une note relative à la méthode, aux moyens et aux actions à mettre en œuvre pour la mise en place de l'enquête annuelle LibQUAL+ au sein de l'établissement, en vous appuyant sur le dossier joint.

Dossier joint (12 pages) :

- Document 1 : Alarcon, Nicolas, « LibQUAL+®, une enquête de satisfaction atypique », in Evans Christophe (dir.), *Mener l'enquête. Guide pratique des études des publics en bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, p. 99-102.

- Document 2 : Coste, Hélène. « LibQUAL+ : petit état des lieux, grandes perspectives ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2013 (extraits) : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0040-009>

- Document 3 : Exemple de questionnaire LibQUAL+ 2014, Université du Havre [en ligne] : <http://libqual-fr.pbworks.com/w/file/fetch/94105055/ULH-QUESTIONNAIRE-COMPLET-2014.pdf> (2 pages)

- Document 4 : Desgranges, Frédéric. « Vos résultats d'analyse (LibQUAL) sont disponibles », site Internet de la Bibliothèque de l'Université d'Angers [en ligne], 16 mars 2015 : <http://bu.univ-angers.fr/node/1617?destination=node%2F1617>

- Document 5 : Calenge, Bertrand. « Evaluation et statistiques : les enquêtes de satisfaction ». *Bloc-Notes*. Mardi 17 février 2009 : <https://bccn.wordpress.com/2009/02/17/evaluation-et-statistiques-les-enquetes-de-satisfaction/>

Voir le dossier complet : [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/47/5/Bibliothecaire\\_interne\\_etude\\_de\\_cas\\_539475.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/47/5/Bibliothecaire_interne_etude_de_cas_539475.pdf)

\*\*\*\*\*

## **Examen professionnalisé réservé – Questionnaire**

1. Définissez ce qu'est un plan de conservation partagée et donnez des exemples.
2. Vous êtes chargé(e) de coordonner la sélection et la destination des ouvrages issus d'un don émanant d'un professeur de droit de l'Université où vous exercez. Comment procédez-vous ?
3. Définissez les MOOCs et indiquez l'impact qu'ils peuvent avoir sur les modes d'enseignement et d'apprentissage.
- 4 Qu'est-ce qu'une COMUE ?
- 5 Décrivez le consortium Couperin, son évolution et son rôle dans le paysage de l'enseignement supérieur

Votre réponse à chaque question ne doit pas dépasser 1 page maximum.

### Annexe 3 Sujets de la session 2016 - épreuves orales

#### Entretien de motivation professionnelle

- Identifier le stress de ses collaborateurs (*Julie Krassovsky, La Gazette des communes, 25 janvier 2001*)
- Harcèlement moral : la bombe qui fait peur aux managers (*Capital, 10 février 2015*)
- Enquête bien-être au travail 2015 : dans les collectivités locales rien ne va plus ! (*Romain Mazon et Laurence Denès, La Gazette des communes, 27 octobre 2015*)
- Dessine-moi un manager intelligent ! So what ? (*Educpros.fr, 2 février 2016*)
- Les maladies chroniques, un enjeu collectif au boulot (*Anne-Cécile Geoffroy, Liaisons sociales Magazine, 7 janvier 2016*)
- Absentéisme dans la fonction publique : des chiffres et des êtres (*Laurence Denès, La Gazette des communes, 5 mai 2015*)
- Le burn-out, dossier brûlant (*Derek Perrotte, Les Echos.fr, 23 mai 2015*)
- La confiance dans les syndicats continue de s'éroder (*Leïla Comarmond, Les echos.fr, 18 janvier 2016*)
- Le bore-out devient une source de mépris de soi (*Emmanuèle Peyret, Libération, 28 septembre 2015*)
- Enquête bien-être au travail 2015 : les cadres en plein désarroi (*Laurence Cenès, La Gazette des communes, 27 octobre 2015*)
- Cinq façons de gérer un conflit dans son équipe (*Gaëlle Ginibrière, Capital, 6 octobre 2015*)
- Des préfetures nouvelle génération déconnectées du public (*Delphine Gerbeau, La Gazette des communes, 1<sup>er</sup> décembre 2015*)
- Travailler n'est plus une garantie contre la solitude (*Constance Dauon, La Croix, 10 avril 2013*)
- Ces privilégiés qui ont une salle de gym au bureau (*Jean-Bernard Litsler, Le Figaro.fr, 9 juin 2008*)
- Fonction publique : l'âge de départ en retraite se rapproche du privé (*Martine Doriac, La gazette des communes, 4 décembre 2015*)
- Pourquoi il faut en finir avec l'open space (*Louis Morice, L'Obs, 22 juin 2015*)
- Dominer ses accès de colère au travail (*Pierre-Louis Germain, Journal du Net, 27 février 2007*)
- « Viens chez moi je bosse à la maison » : le coworking à domicile, choix ou contrainte ? (*Camille Jourdan, Les Inrocks, 22 décembre 2015*)
- Comment bosser avec une personne qu'on déteste ? (*André Mora, Capital, 7 mai 2015*)
- C'est le pied ! Zappos, l'entreprise qui bannit les chefs (*Lucie Robequain, Les echos.fr, 16 janvier 2016*)

## Entretien de culture générale

- A qui profite le numérique ? (*Emmanuel Davidenkoff, L'Express, 16 septembre 2015*)
- Alzheimer, une approche éthique pluraliste pour mobiliser (*Emmanuel Hirsch, Fabrice Gzil, Huffingtonpost.fr, 21 septembre 2015*)
- Aux collectionneurs, les musées reconnaissants (*Cécile Jaurès, La Croix, 29 décembre 2015*)
- « Les brevets sur des gènes natifs freinent l'innovation » (*Entretien avec Christian Huyghe, La recherche, novembre 2015*)
- Qui a inventé le devoir de mémoire ? (*Sébastien Ledoux, L'Histoire, janvier 2016*)
- Vers l'auto-médecine ? (*Roger-Pol Droit, Les Echos, 17 septembre 2015*)
- Ebola : un nouveau cas confirmé en Sierra Leone fait craindre un retour de l'épidémie en Afrique de l'Ouest (*Rod Mac Johnson, AFP, 15 janvier 2016*)
- L'automesure, ce nouveau sport (*Marlène Duret, Le Monde, 11 septembre 2015*)
- A quoi ressemblait l'ancêtre de Néandertal et de l'homme moderne (*entretien avec Aurélien Mounier, Le Monde.fr, 11 janvier 2016*)
- La « Culture » comme levier de sortie de crise (*Valérie Abrial, La Tribune, 4 décembre 2013*)
- Le « Journal » d'Anne Frank tombera-t-il dans le domaine public le 1<sup>er</sup> janvier ? (*Sophie Rahal, Télérama.fr, le 30 décembre 2015*)
- Le bonheur des citoyens est une boussole (*Claudia Senik, Le Monde, 23 octobre 2014*)
- « Scène de la destruction de Messine », peinture d'actualité (*Philippe Dagen, Le Monde, 30 juillet 2015*)
- A Ungersheim, manger local et payer en radis (*Laetitia Van Eekhout, Le Monde.fr, 14 janvier 2016*)
- Volkswagen, c'est l'Allemagne ! (*Hélène Miard-Delacroix, L'Histoire, Décembre 2015*)
- Wikipedia : 15 ans de liberté des savoirs (*Louis Nadau, La Croix, 15 janvier 2016*)
- « Homo naledi », une découverte qui laisse perplexe (*Hervé Morin, Le Monde, 10 septembre 2015*)
- Pédaler pour mieux rouler : Le vélo libre – service est coûteux, près de 4000 euros par an et par Vélib' à Paris. (*Véronique Michaud, Les grands dossiers des Sciences humaines, novembre 2015*)
- Enseigner l'histoire (*extrait de « Histoire », Ernest Lavisse, Dictionnaire de pédagogie, 1882-93*).
- Pétrole : pourquoi la chute des prix n'est pas forcément une bonne nouvelle (*Hayat Gazzane, Le Figaro.fr, 9 décembre 2015*)

